



Parc
naturel
régional
des Volcans
d'Auvergne

PUY-de-DÔME
CHAÎNE DES PUYs
FAILLE DE LIMAGNE
PATRIMOINE MONDIAL
UNESCO

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

DE L'ÉQUIPE MUTUALISÉE
DE GESTION ET DE PRÉSERVATION
DE LA CHAÎNE DES PUYs – FAILLE DE LIMAGNE

Inscrite au patrimoine mondiale de l'UNESCO / Grand site de France®

+
**clermont
auvergne
métropole**

 **La Région**
Auvergne-Rhône-Alpes

 **PUY-de-DÔME**
MON DÉPARTEMENT

 **MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



© Gerard Foyet



SOMMAIRE

- Édito du président 4
- Présentation de l'équipe 5-6
- 1. AMÉNAGEMENT, PRÉSERVATION ET GESTION DES ÉDIFICES 7**
 - Tour de Côme > Création d'un stationnement et mise en œuvre des compensations au défrichage 8
 - L'ascension du Pariou > Création d'un complément d'escalier 10
 - Aydat et ses puys > Ouverture du circuit de randonnée 12
 - La Vache, Lassolas, La Mey et Pourcharet > Maîtrise d'œuvre, animations et suivis, entretien des chemins 14
 - Puy de Combegrasse > Adaptation des aménagements sur les chemins existants 18
 - Carrières de Barme et Pagnat > Étude de valorisation et sécurisation 20
 - Entretien des cheminements sur la Chaîne des Puys 21
- 2. PASTORALISME 23**
 - Accompagnement des estives collectives 24
 - Une nouvelle adduction d'eau pour les estives de Ceysnat 26
 - Le troupeau mobile de la Chaîne des Puys – faille de Limagne 28
 - La formation des bergers du PNRVA sur la conciliation des usages 30
 - Réflexion sur la mise en place d'une formation de berger à l'échelle du Massif central 31
 - Site Natura 2000 « Chaîne des Puys » 32
 - Contractualisation des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) 34
- 3. FORÊT 37**
 - Construction du plan sylvicole territorial des volcans d'Auvergne avec l'association Sylv'ACCTES 38
 - Suivi des demandes d'autorisation de coupes de bois en site classé 39
 - Création d'une commission d'élus « forêt » au sein du Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne 40
- 4. ANIMATIONS ET SENSIBILISATION ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES DE PLEIN AIR 41**
 - Suivi des manifestations sportives 42
 - La formation à distance, un an après le lancement 43
 - Actions à destination des ambassadeurs 44
 - Formation professionnelle à destination des acteurs du tourisme 45
 - Autres actions de sensibilisation tout public 46
- 5. LES RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS DE PROPRIÉTAIRES 47**
 - Bilan des réunions avec les propriétaires privés : Dômes-Union et les ASL de Ceysnat 48
 - Relation avec l'Association Syndicale Libre des propriétaires des puys de la Vache et de la Mey 48
- 6. SURVEILLANCE DU BIEN 49**
 - Surveillance des sites de la Chaîne des Puys – faille de Limagne 50
 - Police de l'environnement 52
 - La circulation motorisée de loisir sur le site classé de la Chaîne des Puys 53
 - Veille au respect de la réglementation « environnement » 54
 - Surveillance des sites et mise en place des panneaux réglementaires 55
 - Dépôts sauvages 56
- 7. URBANISME ET PAYSAGE 57**
 - La charte architecturale et paysagère de la Chaîne des Puys – faille de Limagne 58
 - Appui à la création d'un réseau de belvédères, mené par le Département du Puy-de-Dôme 59
 - Valoriser et animer l'observatoire photographique des paysages 60
- 8. SUIVIS 63**
 - Suivi de la fréquentation sur les puys 64
 - Le suivi de l'érosion 65
 - Le suivi des petites chouettes de montagne 66
 - Le Semi-Apollon 67
- 9. PRESSE 69**

Rapport d'activité 2024

Édité par : le Syndicat mixte
du Parc naturel régional
des Volcans d'Auvergne,
Montlosier, 63970 Aydat
04 73 65 64 00
accueil@parcdesvolcans.fr

Photo de couverture : © Marie Inocencio
Infographie : Rudy Moutier



Retrouvez
le Parc naturel régional
des Volcans d'Auvergne sur :
parcdesvolcans.fr
decouvertes.parcdesvolcans.fr

Instagram Facebook LinkedIn YouTube @parcvolcans

ÉDITO DU PRÉSIDENT

Lionel CHAUVIN >>>
Président du Syndicat Mixte
du Parc naturel régional
des Volcans d'Auvergne



La Chaîne des Puys – faille de Limagne, patrimoine mondial, est un symbole de notre identité collective et constitue sans aucun doute un atout pour notre avenir. Sa gestion nous engage tous, que l'on soit élu, habitant, professionnel ou visiteur.

Elle exige une approche intégrée, alliant conservation, accueil du public, exemplarité et innovations, développement durable et implication de tous les acteurs locaux.

L'équipe mutualisée dédiée à la gestion et à la préservation de la Chaîne des Puys – faille de Limagne (EMGP), déployée depuis 2020, a réalisé en 2024 plusieurs actions et projets visant à préserver ce site, accompagner les acteurs locaux et sensibiliser le public.

Aussi, pour permettre un accueil de qualité des visiteurs, indissociable de la préservation des édifices volcaniques et de la conciliation des usages, des travaux ont été réalisés, comme l'aménagement du tour de Côme, l'entretien des chemins en particulier ceux de Combegrasse, du Pariou et de La Vache, ou l'appui au SMGF d'Aydat sur le projet d'Aydat et ses puys. Les propositions ont été partagées pour le projet de réhabilitation des puys de La Vache Lassolas.

L'appui au pastoralisme, activité agricole historique et majeure de ce territoire (permettant également la lisibilité des formes volcaniques), s'est traduit par l'installation de l'adduction d'eau à Ceyssat, l'aide technique aux différentes estives collectives, mais aussi la poursuite du pâturage du troupeau mobile. Le programme Sylv'acces, quant à lui, va permettre de déployer des actions novatrices autour de la gestion forestière.

L'élaboration concertée de la charte architecturale et paysagère, approuvée par les collectivités concernées, sera un support majeur pour guider l'évolution de l'urbanisme dans ce secteur.

Enfin, les actions de sensibilisation adaptée aux différents publics permettent de renouveler sans cesse la prise en compte de ces particularités et de faire évoluer les regards et les comportements de ceux qui viennent dans ce bien (partenariats avec des écoles, chantiers participatifs, présence des ambassadeurs, formés par nos équipes, dans les événementiels, surveillance, documents sur les bons gestes...). Plus que jamais, la conciliation des usages est l'expression du vivre ensemble.

En 2025, je souhaite poursuivre cette dynamique et développer des stratégies de gestion résilientes, adaptées aux enjeux actuels des collectivités et du territoire.

Nous tendons tous vers un même objectif, transmettre ce bien aux générations futures comme un héritage précieux qu'elles préserveront à leur tour, avec enthousiasme et détermination.

PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE

DIRECTION



MARIE-CÉCILE BARD
RESPONSABLE
04 73 65 64 02 | 07 77 73 50 08
mcbard@parcdesvolcans.fr



SANDRINE BLARY
ASSISTANTE ADMINISTRATIVE
04 73 65 64 00
sblary@parcdesvolcans.fr

PASTORALISME



NOÉMIE PRADAL
CHARGÉE DE MISSION
«PASTORALISME BIODIVERSITÉ»
04 73 65 64 15 | 06 59 63 54 03
npradal@parcdesvolcans.fr

FORÊT



PAULINE DUWE
CHARGÉE DE MISSION
«FORÊT»
04 73 65 64 32 | 06 72 53 64 78
pduwe@parcdesvolcans.fr

URBANISME - PAYSAGE



ROMAIN CHALAYE
CHARGÉE DE MISSION
«PAYSAGE/URBANISME»
04 73 65 64 18 | 07 64 46 66 84

CONCILIATION DES USAGES



SOLÈNE MANEAU
TECHNICIENNE
«CONCILIATION DES USAGES»
04 73 65 64 36 | 07 64 46 66 68
smaneau@parcdesvolcans.fr

AMÉNAGEMENT DES ÉDIFICES



MARIE INOCENCIO
CHARGÉE DE MISSION
«PRÉSERVATION ET AMÉNAGEMENT
DES ÉDIFICES»
04 73 65 64 24 | 06 25 31 05 69
minocencio@parcdesvolcans.fr



FLORINE MERELLE
TECHNICIENNE «ANIMATRICE DE
GESTION D'ESPACES NATURELS»
04 73 65 64 27 | 07 64 46 66 67
fmerelle@parcdesvolcans.fr

SURVEILLANCE ET SENSIBILISATION



ANTONY PORTE
RESPONSABLE DE L'ÉQUIPE
DES GARDES NATURE
04 73 65 64 23 | 06 72 53 64 95
aporte@parcdesvolcans.fr



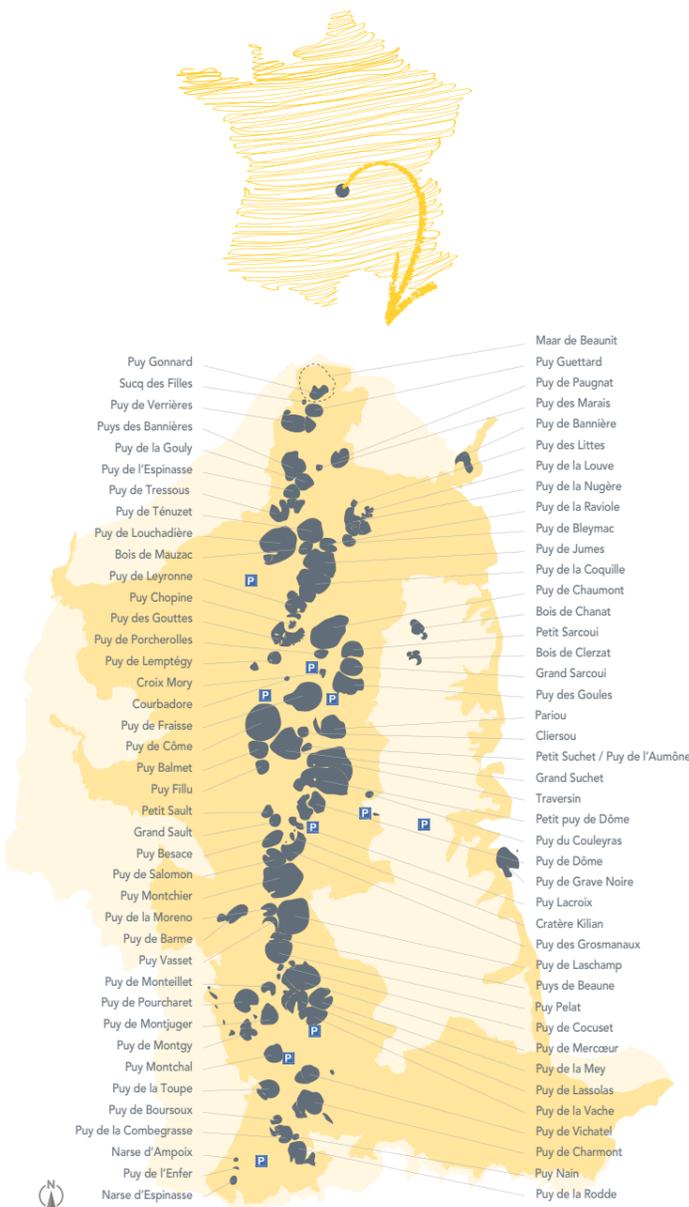
CAITLINE LAJOIE
GARDE NATURE
ANIMATRICE PERMANENT
04 73 65 64 12 | 06 78 56 54 65
clajoie@parcdesvolcans.fr



LOLEI MARTIN
GARDE NATURE PERMANENT
04 73 65 64 12 | 07 60 55 62 19
lmartin@parcdesvolcans.fr



ANTOINE POULET
GARDE NATURE PERMANENT
04 73 65 64 23 | 06 78 56 67 91
apoulet@parcdesvolcans.fr



PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE (SUITE)

ÉQUIPE SAISONNIÈRE 2024



THÉO DELLAROTA
GARDE NATURE SAISONNIER
DU 1 MAI AU 30 NOVEMBRE
04 73 65 64 23 | 06 58 72 25 72



ISIA MOOK
GARDE NATURE SAISONNIER
DU 1 MAI AU 30 OCTOBRE
04 73 65 64 23 | 06 58 72 25 72



ESTEBAN MORIN
GARDE NATURE SAISONNIER
DU 15 JUIN AU 30 SEPTEMBRE
04 73 65 64 23 | 06 62 78 53 92



VALENTIN LE GAL
GARDE NATURE SAISONNIER
DU 15 JUIN AU 30 SEPTEMBRE
04 73 65 64 23 | 06 62 78 53 92

STAGIAIRES 2024



JULIETTE BRIQUEL
STAGIAIRE DU 04 MARS AU 03 SEPT
TUTEUR : ANTONY PORTE
04 73 65 64 00



JÉRÉMIE TAMALET
STAGIAIRE DU 10 JUIN AU 20 SEPT
TUTEUR : ROMAIN CHALAYE
04 73 65 64 00

1

AMÉNAGEMENT PRÉSERVATION ET GESTION DES ÉDIFICES

Tour de Côme	8
➤ Création d'un stationnement et mise en œuvre des compensations de défrichement	
L'ascension du Pariou	10
➤ Création d'un complément d'escalier	
Aydat et ses puits	12
➤ Ouverture du circuit de randonnée	
La Vache, Lassolas, La Mey et Pourcharet	14
➤ Maîtrise d'œuvre ➤ Animations et suivis ➤ Entretien des chemins	
Puy de Combegrasse	18
➤ Adaptation des aménagements sur les chemins existants	
Carrières de Barne et Paugnat	20
➤ Étude de valorisation et sécurisation	
Entretien des cheminements sur la Chaîne des Puits	21



© Marie INOCCENCIO

TOUR DE CÔME

Chantier en cours au stationnement de Côme.
Photo 28/10/2024.

CRÉATION D'UN STATIONNEMENT ET MISE EN ŒUVRE DES COMPENSATIONS AU DÉFRICHEMENT

Le projet de préservation et de valorisation du puy de Côme conçu en 2019 prévoyait dans un premier temps la mise en place d'un sentier de randonnée de 6 km autour du puy ainsi qu'un dispositif de fermeture du sommet au public pour la préservation des milieux.

Pour compléter ce nouvel itinéraire de randonnée et permettre un accueil de qualité aux visiteurs, **la seconde phase du projet prévoyait la création d'une aire de stationnement bien dimensionnée pour permettre d'apporter aux publics une information sur des sujets variés et notamment sur les bonnes pratiques en Chaîne des Puys limitant aussi le stationnement récurrent sur ce secteur.**

Le stationnement prévoit ainsi une quarantaine de places pour les véhicules légers et trois pour les bus sur une surface de 3300 m² qui devront faire l'objet d'une compensation. Il a été conçu de façon à s'insérer parfaitement dans ce secteur préservé des près de Côme.

ZOOM SUR

Qu'est-ce qu'une mesure compensatoire de défrichement ?

Le Code Forestier prévoit (article L.341-6) une obligation de soumettre à conditions toute autorisation de défrichement de bois et forêts. On entend par défrichement la coupe des arbres avec leur dessouchage. Elle est subordonnée à l'exécution de certaines conditions dont celles de travaux de boisement ou reboisement linéaire ou non ou d'autres travaux sylvicoles compensant ainsi la perte de surface forestière. Le responsable des travaux peut aussi s'acquitter de ces obligations en versant ce montant au Fonds Stratégique de la Forêt et du Bois. Le Code forestier prévoit que les modalités de compensation soient fixées par l'autorité administrative ainsi, dans le Département du Puy-de-Dôme, un coefficient multiplicateur de 3 est appliqué. Pour les travaux concernés portant sur un défrichement de 3300 m², il a été demandé au Département par décision préfectorale en date du 10 août 2022 de compenser à hauteur de 9900 m².

Le Département s'est engagé à planter une haie sur 426 mètres linéaires et à replanter une surface de 5 640 m².

Objectifs poursuivis

- informer les visiteurs sur les spécificités du puy de Côme et sur les bonnes pratiques à adopter en Chaîne des Puys et particulièrement sur ce site.
- accueillir des groupes scolaires,
- limiter le stationnement sauvage et proposer un accueil de qualité pour la nouvelle randonnée autour du puy qui pourra également servir de point de départ à la randonnée inscrite au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) dite «Cheire de Côme».

Actions réalisées en 2024

Le Département a obtenu le permis d'aménager pour ce projet le 26 février 2024 et a pu faire réaliser le diagnostic archéologique préventif en mars.

En parallèle, en lien avec le maître d'œuvre du projet, le dossier de consultation des entreprises a été publié au printemps. En septembre, l'EMGP a pu procéder au choix des titulaires des marchés de travaux à savoir l'entreprise COUDERT pour les travaux de voiries et réseaux divers et l'entreprise DEAT Paysage pour les travaux de maçonnerie et d'espaces verts.

Le chantier a ainsi pu démarrer en octobre 2024 pour une durée d'environ 5 mois.

La plantation compensatoire liée au défrichement a démarré avec la création de layons par l'entreprise Auvergne Déboisement en août 2024. À l'automne, c'est l'entreprise PALLANDRE PAYSAGE qui a réalisé les plantations.

Perspectives

Les travaux de création du stationnement et de plantations compensatoires vont se poursuivre tout l'hiver, ce qui permettra d'accueillir les visiteurs dans de bonnes conditions dès le printemps 2025.

Calendrier du projet

- Décembre 2022 : choix du maître d'œuvre pour la phase de conception du projet
- Juin 2023 : dépôt du permis d'aménager
- Février 2024 : obtention du permis d'aménager
- Mars 2024 : diagnostic archéologique préventif
- Août 2024 : choix des entreprises
- Octobre 2024 : démarrage des travaux
- Avril 2025 : fin prévisionnelle des travaux

Préparation de la plantation de haie compensatoire au défrichement. ➤➤

Partenaires

Maîtrise d'ouvrage : Département du Puy-de-Dôme

Maîtrise d'œuvre : Groupement d'entreprises A3Paysage – Euclid- Crexeco

Entreprises :

- DEAT PAYSAGE (lot 1 – travaux d'espaces – verts et de maçonnerie)
- COUDERT TP (lot 2 – travaux de terrassement et de voirie)
- PALLANDRE (travaux de plantations)

Partenaires techniques : services de l'État (DREAL, DDT)

Financement

Budget de l'opération : 374 585,88 € TTC :

- Maîtrise d'œuvre : 44 394,48€ TTC
- Travaux :
- Lot 1 : 172 725,60 € TTC
- Lot 2 : 107 070 € TTC

Travaux de plantations compensatoires au défrichement : 50 359,80 € TTC

Le projet a été entièrement financé par le Département du Puy-de-Dôme.



© Marie INOCCENCIO



© Marie INOGENCIO



Continuité de l'escalier finalisé en mars 2024.

L'ASCENSION DU

pariou

CRÉATION D'UN COMPLÉMENT D'ESCALIER

Le puy de Pariou est le deuxième site le plus fréquenté après le puy de Dôme avec 140 000 visiteurs par an en moyenne. Propriété du Groupement d'Intérêts Économiques composé de propriétaires privés, il a fait l'objet de plusieurs tranches de travaux depuis 2006.

En 2006, l'accès au sommet avait été aménagé avec la mise en place d'un escalier hors sol en bois comprenant une portion sans aménagement pour permettre le passage des brebis. Cette zone d'environ 36 m de long est restée non revêtue depuis.

Avec le retour d'expérience, il s'avère que les brebis utilisent très bien l'escalier lorsqu'elles pâturent le site et qu'elles ne privilégient pas l'accès qui leur était dédié. De plus, le passage répété des randonneurs sur la section non aménagée pendant près de 20 ans a participé à son érosion et, malgré plusieurs interventions, cette érosion s'accroît. Aujourd'hui, une marche importante s'est créée à l'extrémité nord de cette portion.

Objectifs poursuivis

Créer un complément d'escalier à l'identique de l'existant pour :

- remédier au phénomène d'érosion
- sécuriser la randonnée

Actions réalisées en 2024

Les travaux se sont déroulés dans le courant du mois de mars 2024.

Calendrier du projet

Mai 2023 : obtention de l'autorisation préfectorale de travaux

Juin 2023 : lancement de la consultation de travaux

Novembre 2023 : choix du prestataire

Mars 2024 : réalisation des travaux

Partenaires

Maîtrise d'ouvrage mandataire :
Département du Puy-de-Dôme

Réalisation technique :
Équipe mutualisée de gestion

Entreprise :

➤ Société de Travaux de l'Environnement (STE)

Financement

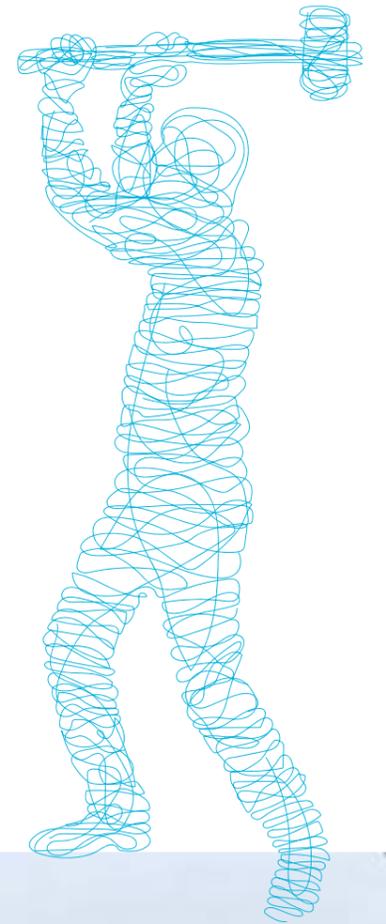
Budget de l'opération : 35 294,88 € TTC

Le projet a été entièrement financé par le Département du Puy-de-Dôme.

Complément d'escalier en cours de réalisation février 2024.



© Marie INOGENCIO





© Marie INOGENCIO



Abattage réalisé par les lycéens de Montmorillon (87)

aydat ET SES PUYs

OUVERTURE DU CIRCUIT DE RANDONNÉE

En 2019, le Syndicat Mixte de Gestion Forestière d'Aydat a commandé une étude paysagère et environnementale en vue de la mise en valeur sylvicole, pastorale et paysagère des puy de Charmont, Combegrasse, la Rodde et Boursoux. Cette étude faisait suite à sa **volonté de valoriser le patrimoine forestier, de révéler les formes géologiques et de donner à découvrir cet héritage patrimonial.**

Objectifs poursuivis

L'étude a défini des objectifs à atteindre vis-à-vis de chaque puy, à savoir :

- confirmer la vocation et la qualité forestière du **puy de Charmont** mais aussi faire évoluer et conduire l'exploitation sylvicole de façon à faciliter la lisibilité de son éguelement ;
- confirmer les vocations sylvicoles, pastorales et d'accueil du public du **puy de la Rodde**, étudier la possibilité d'une pâture sur une surface totale de 6 ha et faciliter la lisibilité de son éguelement ;
- **puy de la Combegrasse** : affirmer la vocation pastorale et touristique.

Actions réalisées en 2024

Février 2024 : travaux de dégagement de la partie haute de l'éguelement du puy de la Rodde

Avril 2024 : réalisation d'une fenêtre de vue sur les puy de La Vache et Lassolas sur le chemin du puy de La Rodde

Juin 2024 : martelage des arbres à abattre sur le puy de Charmont et modification d'un circuit existant de randonnée inscrit au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée pour valorisation du territoire : Aydat et ses puy

Octobre 2024 : chantier école de coupe d'arbres pour poursuivre les ouvertures réalisées en 2023 sur le puy de La Rodde

Novembre 2024 : délimitation des futurs parcs de pâture et démarrage de la première coupe sur le puy de Charmont

Calendrier du projet

Mars 2019 : commande par le syndicat mixte de gestion forestière d'une étude paysagère



Vue depuis le puy de la Rodde avant et après coupe des arbres.

Février 2023 : dépôt de la demande d'autorisation de défrichement

Octobre 2023 : premiers travaux de coupe

Février 2024 : premières coupes de mise en valeur de l'éguelement de la Rodde

Juin 2024 : finalisation des travaux sur le nouvel itinéraire de randonnée « Aydat et ses puy »

Novembre 2024 : premières coupes de mise en valeur de l'éguelement de Charmont

Perspectives

En 2024, si les coupes forestières vont se poursuivre à différentes échelles sur les puy, le fait marquant sera la mise en place du pâturage par les brebis du troupeau mobile de la Chaîne des Puy. Cette opération permettra ainsi l'entretien des surfaces récemment dégagées sur une superficie de l'ordre de 3 hectares.

Partenaires

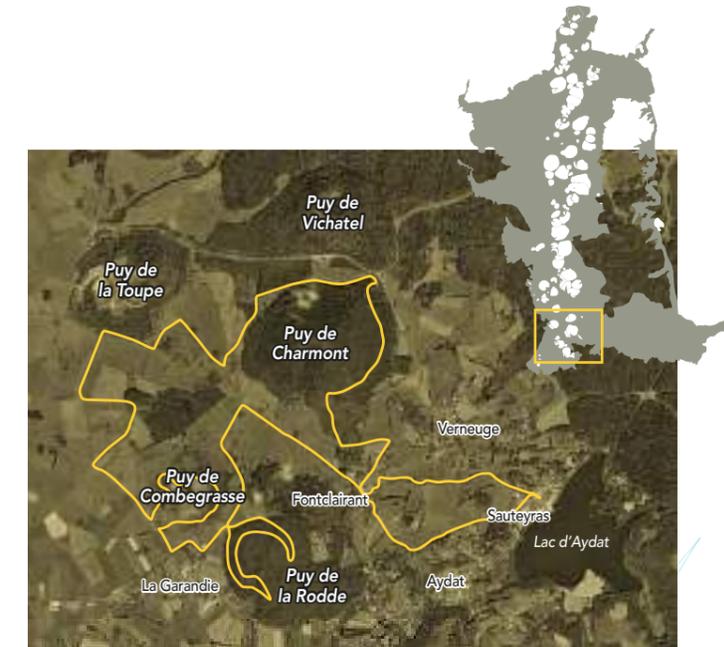
Maîtrise d'ouvrage : Syndicat mixte de gestion forestière d'Aydat

Partenaire technique : Office national des forêts (ONF), Équipe Mutualisée de gestion, services de l'État (DREAL)

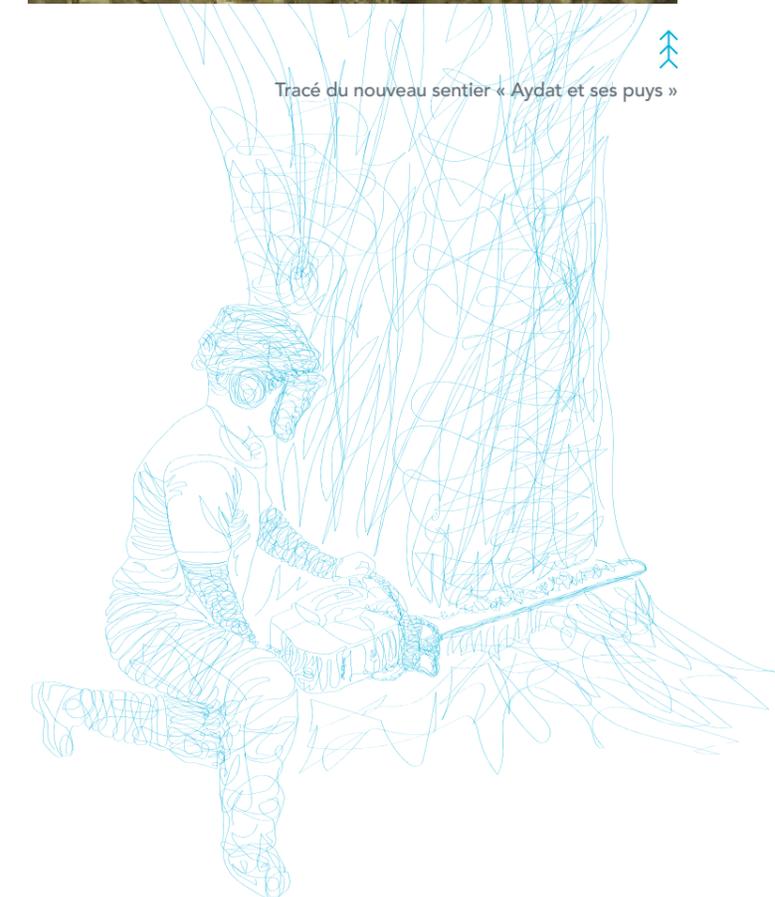
Partenaires financiers : État, Fondation Chaîne des Puy – faille de Limagne, Département du Puy-de-Dôme et Commune d'Aydat

Financement

- SMGF : 100 000 € HT
- État (DSIL) : 50 000 € HT
- Fondation Chaîne des Puy – faille de Limagne : 50 000 € HT
- Département du Puy-de-Dôme : 16 000 € HT
- Commune d'Aydat : 5 000 € HT



Tracé du nouveau sentier « Aydat et ses puy »





© Marie INOCENCIO

LES PUYs

DE LA VACHE, LASSOLAS, LA MEY ET POURCHARET

MAÎTRISE D'ŒUVRE, ANIMATIONS ET SUIVIS, ENTRETIEN DES CHEMINS

Cratère du puy de la Vache

Devant la nécessité d'intervention sur les puy de la Vache et de Lassolas, 3^e site le plus fréquenté de la Chaîne des Puy, le Parc des Volcans d'Auvergne et le Département ont porté en 2021 et 2022 la réalisation d'un schéma partagé de gestion (SPG) à l'échelle d'un ensemble de 4 puy : Lassolas, la Vache, la Mey et Pourcharet. Ce document de planification, d'aménagement et de gestion à long terme (10 ans) a été élaboré en concertation avec les acteurs locaux, en liaison étroite avec les propriétaires (Association des propriétaires de la Vache et de la Mey, communes de Saint-Genès-Champanelle et Nébouzat), l'estive en place et les services de l'État.

La stratégie d'actions répond ainsi aux objectifs de renforcement de la lisibilité des édifices volcaniques, de préservation de leur intégrité géologique et écologique, de soutien aux activités qui les façonnent, d'amélioration de la qualité d'accueil et de gestion de la fréquentation et de renforcement des connaissances scientifiques, en tenant compte des enjeux et spécificités locales.

Objectifs poursuivis

Le Schéma partagé de gestion propose, de façon non exhaustive une vingtaine d'actions qui s'étaleront jusqu'en 2033 et propose :

- de reconquérir des surfaces pastorales et paysagères associées à un accompagnement de l'estive dans l'adaptation de leurs pratiques pastorales pour assurer le retour ou une amélioration de l'état des habitats agro-pastoraux Natura 2000 et la pérennité des perspectives et vues restaurées ;
- de revaloriser la découverte des puy de la Vache et de Lassolas et du volcanisme : création de

- parcours de randonnée, restauration des sentiers, abattage d'arbres visant à proposer des points de vue, coupes plus conséquentes pour l'amélioration de la lisibilité de la forme du(des) volcan(s), création d'une aire d'accueil en lien avec la réorganisation du stationnement, création d'un sentier d'interprétation ;
- de communiquer dès l'aire d'accueil pour améliorer la conciliation des usages ;
- d'améliorer les connaissances scientifiques du site et de suivi de son évolution (faune, flore, habitat, ressource fourragère, fréquentation) pour évaluer les actions mises en œuvre dans une logique d'adaptation continue des modalités de gestion.

Actions réalisées en 2024

Le travail avec le groupement de maîtrise d'œuvre a démarré en tout début d'année 2024 après l'adoption du schéma partagé. Le travail en phase ESQUISSE s'est déroulé jusqu'en mai et a permis de déterminer les grandes orientations concernant les aménagements. La phase AVANT PROJET démarrée dans l'été a permis de préciser le projet :

- le stationnement et l'aire d'accueil des visiteurs
- la création des points de vue paysagers
- les méthodes d'aménagement des sentiers adaptées en fonction des secteurs
- la réouverture des milieux pour l'amélioration de la lisibilité des formes des volcans et l'ouverture de nouvelles surfaces pastorales

En novembre 2024, un contact a été pris avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles concernant un diagnostic archéologique préventif au niveau du stationnement existant.

Perspectives

Suite à la présentation du projet en comité de pilotage le 19 décembre, l'année 2025 sera marquée par le dépôt des demandes d'autorisations administratives (après validation du projet par les propriétaires). La consultation des entreprises devrait avoir lieu en début d'été pour un démarrage prévisionnel des travaux en toute fin d'année.

Cheminement actuel sur le puy de la Vache



© Clémentine Coulon

Calendrier du projet

- 2022 : adoption du schéma partagé par les propriétaires
- 2023 : consultation pour recrutement d'un maître d'œuvre
- 2024 : démarrage de la maîtrise d'œuvre
- Mai 2024 : comité de pilotage pour la phase esquisse
- Décembre 2024 : comité de pilotage pour la phase Avant-Projet

Partenaires

Maître d'ouvrage mandataire : Département
Suivi technique : EMGP

Maître d'ouvrage : association des propriétaires des puy de la Vache et de la Mey, commune de Nébouzat et de Saint-Genès-Champanelle.

Maîtrise d'œuvre : groupement composé des entreprises INGEROP - A3Paysage - LEOTOING - LDBS - CREXECO

Partenaires techniques : services de l'État, estive de Récoleine, Office National des Forêts

Financement

Le coût du projet en phase AVP sur 10 ans est estimé à 1 807 200€ TTC. Des recherches de financements sont en cours.

ENTRETIEN DES CHEMINS, ANIMATIONS ET SUIVIS SUR LES PUY DE LA VACHE, LASSOLAS, LA MEY ET POURCHARET

Le schéma partagé de gestion (SPG) des puy de la Vache, Lassolas, la Mey et Pourcharet a débuté en 2023. Ce dernier, d'une durée de 10 ans a pour but de mettre en œuvre différentes actions pour améliorer les connaissances sur ce secteur et le préserver.

2024, constitue une année charnière. Elle a permis de faire réaliser plusieurs suivis naturalistes qui permettront d'adapter les mesures de gestion pour les années suivantes. L'action expérimentale, qui avait débuté l'an dernier, du rouleau brise fougère s'est poursuivie et les premiers résultats sont satisfaisants.

Les actions qui ont été réalisées au cours de l'année 2024 sont synthétisées dans le tableau ci-dessous.



© Garde nature



Passage du rouleau brise fougère sur le puy de Pourcharet en juin 2024.

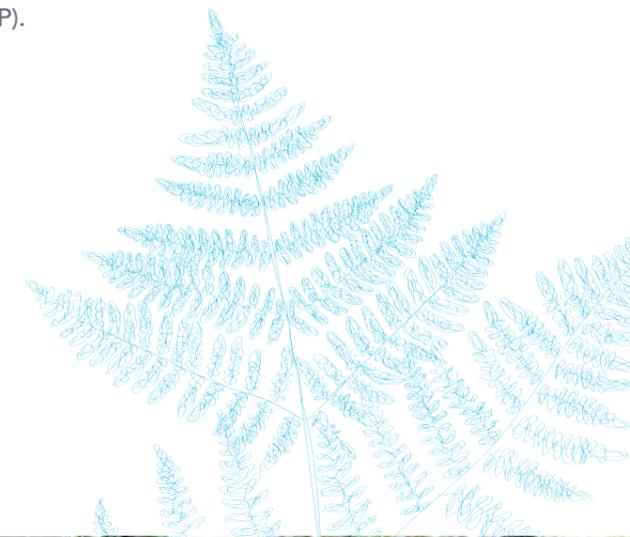
INTITULÉ DE L'ACTION	ORGANISME EN CHARGE DE L'ACTION	OBJECTIF DE L'ACTION	COÛT	FINANCEURS
Gestion des landes à fougères	Equibois	La fougère aigle se développe rapidement et en grande quantité sur le puy de Pourcharet. Le passage du rouleau a pour but d'affaiblir la plante en brisant la tige. Deux passages ont été réalisés cette année (juillet et septembre).	8 316 € par passage	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme
Inventaires des coléoptères saproxyliques (insectes ayant besoin de bois mort ou déperissant au cours de leur cycle de vie)	Société d'Histoire Naturelle d'Alcide Orbigny	«Les coléoptères saproxyliques sont d'excellents indicateurs de la qualité des forêts. De par leurs exigences écologiques, ils sont le strict reflet de l'état de santé écologique d'une forêt». B. CALMONT	14 000 €	Fonds Vert PNR des Volcans d'Auvergne
Inventaire de la flore patrimoniale (espèces protégées, menacées, rares, intérêt scientifique ou symbolique)	Conservatoire Botanique National du Massif-Central	État initial de présence ou absence d'espèces avant réalisation de travaux notamment de coupes d'arbres.	3 255 €	Fonds Vert PNR des Volcans d'Auvergne
Suivis de la valeur pastorale des habitats agropastoraux	Conservatoire Botanique National du Massif-Central	Les actions d'ouverture des milieux, le passage du rouleau brise fougère et le pâturage peuvent engendrer une modification de la végétation présente. Cet inventaire constitue l'état initial avant travaux des espèces présentes.	5 735 €	Fonds Vert PNR des Volcans d'Auvergne
Enquête de fréquentation sur les puy de la Vache et Lassolas	Ambassadeurs Chaîne des Puy – faille de Limagne et agents du PNR	Les 28 questions ont pour but de faire ressortir les ressentis des usagers sur l'état actuel du site et de comprendre leurs attentes.	---	---

TRAVAUX SUR LE CHEMINEMENT DU PUY DE LASSOLAS

Le sentier menant au puy de Lassolas était très érodé. En plus de la dégradation naturelle du site, la randonnée était rendue plus compliquée sur ce tronçon.

Afin de remédier à cette érosion prononcée et faciliter la montée et descente des visiteurs, dix marches ainsi que 30 mètres linéaires de main courante ont été mises en place par les gardes nature du Parc en juillet 2024.

Le coût total de l'opération s'élève à 300 euros TTC (budget EMGP).



Création d'un escalier et mise en place d'une main courante sur le puy de Lassolas.



© Garde nature



© Garde nature



Chantier participatif avec l'entreprise COLAS pour la création du nouveau sentier.

PUY DE LA

combegrasse

ADAPTATION DES AMÉNAGEMENTS SUR LES CHEMINS EXISTANTS

Le puy de la Combegrasse, situé au sud de la Chaîne des Puys, sur la commune d'Aydat, ainsi que ses alentours, sont parcourus par de nombreux sentiers balisés que ce soit pour le VTT ou la randonnée pédestre.

Afin d'améliorer les pratiques et de préserver l'environnement traversé par ces différentes activités de plein air, l'équipe mutualisée de gestion a mis en place deux aménagements sur ce site.

Ces aménagements permettent pour l'un de limiter l'érosion du puy de la Combegrasse et pour l'autre d'éviter le passage des vélos dans le lit d'un cours d'eau temporaire. Leur passage se fera dorénavant sur une passerelle qui permettra de protéger le lit du cours d'eau.

Objectifs poursuivis

- Limiter l'érosion des sentiers sur le puy de la Combegrasse
- Éviter le franchissement dans le lit d'un cours d'eau temporaire

Actions réalisées en 2024

- Création d'un nouveau sentier sur le puy de la Combegrasse

Le sentier de randonnée sur la partie sud du puy de la Combegrasse montait droit dans la pente. Un nouveau cheminement a été créé

pour limiter l'érosion (pluie, vent et passages des randonneurs) et faciliter l'accès au sommet des randonneurs par une pente plus douce.

- Création d'une passerelle sur un sentier VTT
Afin d'éviter que les randonneurs et vététistes ne passent dans le lit d'un cours d'eau temporaire, une passerelle a été mise en place. Celle-ci permettra d'éviter une dégradation du lit du cours d'eau.

Calendrier du projet

- Mars 2024 : création de la passerelle
- Juin 2024 : création du nouveau sentier

Partenaires

Maître d'œuvre : Équipe gardes nature CDP-FL et équipe technique du Parc des Volcans

Suivi : Équipe mutualisée de gestion et de préservation

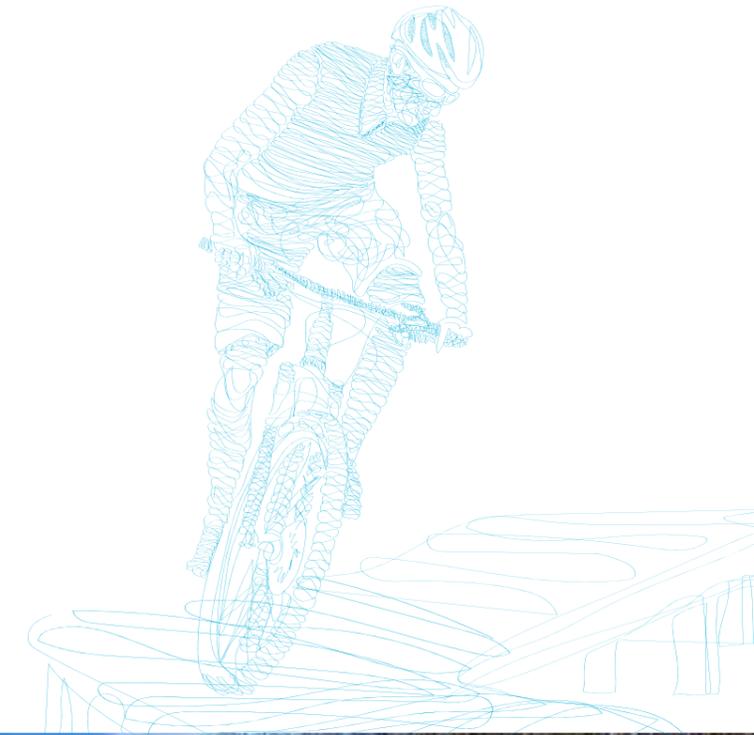
Partenaire : Entreprise COLAS lors d'un chantier participatif

Financement

➤ Budget : 6000 € TTC

➤ Financements : Département du Puy-de-Dôme 100 %

Construction d'une passerelle au-dessus d'une zone humide.



© Garde nature

carrières

DE BARME ET PAUGNAT

ÉTUDE DE VALORISATION ET SÉCURISATION

Le sujet des carrières de pouzzolane est particulièrement sensible pour les instances internationales en charge du suivi et de l'évaluation du bien Chaîne des Puys – faille de Limagne (UICN, UNESCO). Au-delà de suivre la recommandation de fermeture des carrières en cours d'exploitation, il s'agit également de s'assurer d'une bonne prise en compte d'anciennes carrières qui nécessitent une réhabilitation.

Par délibération du 25 septembre 2023, le Département du Puy-de-Dôme a approuvé la réalisation d'une étude sur le devenir des anciennes carrières de pouzzolane de Barme (Nébouzat) et Paugnat (Charbonnière-les-Varenes). L'étude se limite à ces deux sites en raison des conditions défavorables de leur fermeture qui laissent une lourde charge aux communes concernées mais aussi en raison de leur ampleur, de leur facilité d'accès et de leurs risques potentiels vis-à-vis des personnes.

Actions réalisées en 2024

Pour ce faire, il était nécessaire d'obtenir pour chaque commune une convention de mandat qui autorise le Département à intervenir sur les propriétés communales. En parallèle, le cahier des charges a été établi en associant les communes, les deux EPCI concernés (Dômes Sancy Artense et Riom Limagne et Volcans), les services de l'État, l'UNICEM (représentant des carriers), un représentant de l'Équipe mutualisée de gestion, un géomètre expert.

L'étude a pour objet d'accompagner le Département et ses partenaires dans la définition du devenir des deux sites, de proposer et formaliser d'éventuels projets de valorisation adaptés au site, d'en assurer leur traduction pré-opérationnelle, d'évaluer techniquement et financièrement les potentiels travaux afférents en intégrant les besoins de mise en sécurité des sites et des potentiels aménagements et, le cas échéant, de préconiser les modalités de gestion. Elle comprend quatre phases :

➤ Phase 1 : définition des orientations générales : recueil des attentes, analyse des potentialités des sites, identification des besoins territoriaux en termes d'activités (tourisme, culture, sports...) ;

➤ Phase 2 : élaboration de plusieurs scénarii par site avec pour chaque hypothèse : description générale de l'évolution du site, présentation de l'état final attendu, premières évaluations des contraintes techniques, de l'enveloppe budgétaire, prédéfinition de la maîtrise d'ouvrage, définition des usages futurs et esquisses sur leurs modalités de mise en œuvre ;

➤ Phase 3 : examen de la faisabilité du scénario retenu et éventuelles adaptations : analyse fine des investissements nécessaires (aménagement, l'accessibilité du site...) et leurs incidences financières et en termes de portage du projet ; définition des principes de gestion et animation éventuelle du site ;

➤ Phase 4 : constitution d'un programme : ce programme doit permettre, en fonction de la nature des projets retenus, la consultation de la maîtrise d'œuvre.

Perspectives 2025

Il est prévu la constitution d'un comité de pilotage associant :

- Des représentants de l'État ;
- Les élus du Département du Puy-de-Dôme, du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, des communes de Nébouzat et Charbonnières-les-Varenes, de la communauté de communes Dômes Sancy Artense, de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans ;
- Un représentant de l'UNICEM.

Il se réunira trois fois sur la durée de l'étude, à savoir :

- Pour la validation du diagnostic et la définition des orientations générales (janvier 2025) ;
- Pour le choix du scénario à mettre en œuvre (a priori mars 2025) ;
- Pour le rendu de l'étude (Septembre 2025).



© Gardé nature

Entretien des renvois d'eau sur le chemin autour du puy de Côme

ENTRETIEN DES CHEMINEMENTS SUR LA

chaîne des puys

Tout au long de l'année les gardes nature de l'équipe mutualisée de gestion ont pour mission l'entretien des chemins (élagage et renvois d'eau) sur le territoire de la Chaîne des Puys et notamment sur le puy de Pariou.

L'entretien des chemins est réalisé deux fois par an au printemps et à l'automne et nécessite l'intervention d'une mini-pelle. Ces travaux d'entretien des renvois d'eau sont indispensables pour limiter l'érosion des chemins.

Le coût total de l'opération s'élève à 2 200 euros TTC (budget EMGP).



© Gardé nature



Utilisation d'une mini-pelle pour l'entretien des renvois d'eau

2

PASTORALISME

- Accompagnement des estives collectives 24
- Une nouvelle adduction d'eau pour les estives de Ceysnat 26
- Le troupeau mobile de la Chaîne des Puys – faille de Limagne 28
- La formation des bergers du PNRVA sur la conciliation des usages 30
- Réflexion sur la mise en place d'une formation de berger à l'échelle du Massif central 31
- Site Natura 2000 « Chaîne des Puys » 32
- Contractualisation des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) 34





© Garde nature



Mise en défens de la Corydale dans la plaine de Côme.

ACCOMPAGNEMENT DES *estives* COLLECTIVES

Sur le territoire de la Chaîne des Puy – faille de Limagne, de nombreux troupeaux d’ovins et de bovins pâturent. Certains agriculteurs se sont organisés en collectifs et montent leurs troupeaux (ovins ou bovins) en estive collective. Il existe quatre estives collectives à ce jour sur le territoire, qui bénéficient d’un accompagnement de l’équipe mutualisée de gestion et de préservation.

Objectifs poursuivis

- Accompagner les estives collectives dans leur gestion quotidienne et dans leurs projets
- Accompagner les bergers pour la prise en compte des enjeux environnementaux
- Aider les estives collectives pour la recherche de financements
- Proposer un accompagnement technique selon les besoins

en réalisant de la surveillance et de la médiation auprès des visiteurs pour limiter le dérangement des troupeaux et contribuer à une meilleure conciliation des usages.

Un accompagnement de chacune des estives collectives a été réalisé ; focus sur quelques actions :

- **Accompagnement de l’estive d’Orcines**
Suites aux discussions de 2023 et aux perspectives de travaux avec l’estive d’Orcines, un soutien à la recherche de financement pour l’intervention d’un rouleau brise fougère a été apporté. Une recherche de chantier étudiant pour faciliter le passage du troupeau dans les noisetiers a été réalisé. Un accompagnement des bergers a été effectué avec des contacts réguliers tout au long de la saison et l’appui sur certains travaux pour faciliter leur gestion : coupe de noisetiers, accompagnement pour la montée au puy de Côme, etc.

Actions réalisées en 2024

Comme chaque année, les gardes nature ont accompagné les groupements pastoraux dans des travaux (coupes de noisetiers le long du chemin entre le Traversin et la Cime de la Plaine, pour faciliter les déplacements du berger), et au quotidien

➤ Travaux de mise en défens au niveau de la plaine du puy de Côme

Sur la plaine du puy de Côme, des travaux de mise en défens (pose d’un grillage à brebis) ont été effectués pour protéger la Corydale qui est la plante hôte du papillon, le Semi-Apollon (espèce protégée). Cette mise en défens de 750 mètres permettra aux brebis de l’estive d’Orcines de venir pâturer cette plaine sans impacter le cycle de vie du Semi-Apollon.

➤ Accompagnement courant des estives de Récoleine, Montmeyre et Saint-Aubin

Les trois autres estives collectives n’ont pas engagé de gros chantiers en 2024 mais ont pu bénéficier d’un accompagnement à la médiation, à la recherche de berger ou encore pour de futurs travaux (point d’abreuvement, mise en œuvre de réouvertures pour augmenter les surfaces pastorales etc.).

Perspectives

L’accompagnement des estives continuera sur l’année 2025 avec des projets :

- Projet de réouverture pastorale de la plaine de Lassolas (dans le cadre du schéma partagé de gestion)
- Accompagnement à la mise en place de points d’abreuvement (Montmeyre, Saint-Aubin)
- Accompagnement des bergers au cours de la saison d’estive
- Chantier de réouverture d’un passage dans les noisetiers pour l’estive d’Orcines
- Réflexion sur le déploiement d’une signalétique pastorale

Financement

- Clôture mise en défens corydale : 1 400€ TTC payé sur le budget EMGP

Mise en défens de la Corydale dans la plaine de Côme.



© Garde nature



© Valentin Uta



Inauguration de l'adduction d'eau.

UNE NOUVELLE ADDUCTION d'eau POUR LES ESTIVES DE CEYSSAT

La pratique des estives est l'une des caractéristiques patrimoniales de la Chaîne des Puys. Cette activité ancestrale consiste à faire pâturer collectivement des troupeaux composés de vaches ou de brebis du printemps à l'automne. Sur la commune de Ceyssat, l'accès à l'eau dans les estives était devenu un défi majeur à relever pour les éleveurs, sur les plans environnemental, réglementaire et financier.

En effet, l'eau était amenée par les éleveurs en véhicule tractant une tonne à eau circulant sur les chemins existants.

Le projet consiste à mettre en place une conduite d'eau pour alimenter les estives (diamètre 40mm) entre le raccordement de la cabane des bergers appartenant à la commune d'Orcines et le lieu-dit La Fumade (linéaire de 1800m environ). Ainsi deux points d'eau ont été créés : l'un au lieu-dit Cime de la Plaine pour l'association du puy de Dôme et l'autre au lieu-dit La Fumade pour l'association du puy de Côme. Une convention a été signée entre la commune d'Orcines et les associations pour la gestion administrative et financière sur le long terme.

Pour souligner l'importance des deux points d'eau créés, les propriétaires ont réalisé un pupitre d'information.

Les travaux se sont déroulés pendant 5 semaines et ont été réalisés par l'entreprise PLANCHAT et suivis par l'EMGP.

Objectifs poursuivis

Mise en place d'une conduite de 1 800m de longueur pour :

➤ faciliter l'accès à la ressource en eau des troupeaux pâturant dans le Grand Site de France

du puy de Dôme – Chaîne des Puys et par voie de conséquence,

➤ préserver les chemins en diminuant la circulation et améliorer la lisibilité des édifices géologiques grâce à la poursuite du pâturage.

Calendrier du projet / Actions réalisées en 2024

2015 : étude de faisabilité

2017 : engagement financier du Département aux côtés de propriétaires

2020 : étude pour l'alternative d'un forage

2022 : décision d'un financement par la Fondation Chaîne des puys – faille de la Limagne

2023 : signature de la convention de financement et réalisation des travaux

2024 : mise en eau de la conduite et abreuvement des troupeaux

Partenaires

Maîtrise d'ouvrage : associations de propriétaires du puy de Dôme et du puy de Côme

Suivi technique : Équipe mutualisée de gestion

Entreprises : Travaux Publics Des Volcans

Partenaires techniques : services de l'État, DREAL

Financement

➤ Budget de l'opération : 48 000 € TTC

➤ Financeurs :

Conseil départemental : 32 000 € au total (80%)

Fondation Chaîne des Puys – faille de Limagne : 16 000 € (20%) - 8 000 € par association.



© Droits réservés



© Mathilde/SMPNRVA



Brebis du troupeau mobile sur la montagne de la Serre

LE TROUPEAU MOBILE DE LA chaîne des puys – FAILLE DE LIMAGNE

Assurer la lisibilité des édifices volcaniques sur la Chaîne des Puys – faille de Limagne est un enjeu important pour illustrer le paysage, les éléments constitutifs de la valeur universelle exceptionnelle reconnue par l'Unesco. L'ouverture de nouveaux espaces en estive peut nécessiter une période de test et de mise en œuvre que les agriculteurs ne sont pas toujours en mesure d'assurer dès les premières années. Le troupeau mobile intervient donc pour pallier cette difficulté afin d'entretenir ces espaces qui à terme ont vocation à revenir aux éleveurs.

Une expérimentation d'un troupeau mobile avait été initiée en 2016 par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et le LEPA Rochefort Montagne. Fort des retours de cette expérience, l'équipe mutualisée a travaillé avec le Lycée Agricole de Rochefort Montagne et le Département du Puy-de-Dôme afin de pérenniser et développer ce projet.

Objectifs poursuivis

- Assurer le pâturage sur des sites délaissés
- Maintenir la biodiversité associée aux milieux pastoraux
- Sensibiliser le public
- Soutenir une activité pastorale

Actions réalisées en 2024

- Ce petit troupeau de quatre-vingt-dix brebis, accompagné et guidé par un berger, permet d'adapter le pâturage aux spécificités du site (sols et végétation, manque d'eau, fréquentation...).
- Sites de pâturage pour la saison 2024 :
- Site d'un futur projet agricole (poules et amandiers) sur la commune de Saint-Amant-Tallende
 - Les coteaux secs du site de Montépo (commune de Saint-Saturnin)

- Le puy de Vichatel
- Le puy de Chaumont
- Les puys de Jumes et de la Coquille

Un chantier avec le lycée agricole de Rochefort-Montagne a été réalisé en 2024 afin de faciliter le travail du berger et l'ouverture du puy de la Coquille.

Tous les déplacements entre les différents sites se réalisent à pied, en transhumance permettant de limiter les déplacements en moutonnaire et de sensibiliser au pastoralisme.

L'année 2024 a été marquée par la crise de la fièvre catarrhale ovine (FCO) qui a touché les brebis du territoire dont celles du troupeau mobile.

Perspectives

Le troupeau mobile devrait augmenter en taille en passant de quatre-vingt-dix brebis à deux cent brebis dès 2025.

Un travail sur la reprise de certains sites pâturés par le troupeau mobile par des agriculteurs du territoire sera engagé.

Calendrier du projet

- 2016 : création du troupeau mobile
- 2016-2019 : pâturage des parcelles autour de Montlosier et de Vichatel (30 à 45 brebis)
- 2020 : Nouveau site pâturé Marmant – augmentation du troupeau à 50 brebis
- 2021 : Nouveaux sites pâturés : puys de Jumes et de la Coquille – Mise à disposition du berger d'un pick up, d'une moutonnaire et d'une cabane pastorale mobile

Transhumance entre Vichatel et Chaumont



© Mathilde/SMPNRVA

2022 : Nouveau site pâturé puy de Chaumont - mise en place de journées de sensibilisation à destination des locaux (scolaires notamment)

2023 : Site de Marmant repris par des agriculteurs - nouveau site pâturé : Montépo - augmentation de la taille du troupeau (de 50 à 80 brebis) - Déplacement du troupeau en transhumance

2024 : Nouveau site sur Saint-Amant-Tallende - augmentation de la taille du troupeau (de 80 à 90 brebis)

Partenaires

Suivi : Équipe mutualisée de gestion et de préservation

Partenaires techniques : Lycée agricole de Rochefort-Montagne

Partenaires financiers : Département du Puy-de-Dôme, Syndicat mixte du PNR des Volcans d'Auvergne, Lycée agricole de Rochefort-Montagne

Financement

Budget de l'opération : 33 364 € TTC

- Lycée agricole de Rochefort-Montagne : 6 950 € (21%)
- Département du Puy-de-Dôme : 13 207 € (39,5%)
- SMPNRVA/EMG : 13 207 € (39,5%)



Journée de formation à la conciliation des usages à destination des bergers auvergnats

LA FORMATION DES

bergers

DU PNVA SUR LA CONCILIATION DES USAGES

Depuis 2022, le Lycée agricole de Rochefort-Montagne, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et Auvergne Estives proposent des formations courtes, de perfectionnement à destination des bergers. Plusieurs thématiques avaient été identifiées : le soin aux animaux, les chiens de conduite et de protection, la gestion du pâturage et la conciliation des usages.

Objectifs poursuivis

- Permettre aux bergers de se rencontrer et d'échanger en amont de la saison d'estive
- Former les bergers sur une thématique particulière en lien avec leur métier
- Répondre à la demande des bergers de monter en compétences sur des thématiques précises.

Actions réalisées en 2024

En 2024, l'Équipe mutualisée de gestion et de préservation, en partenariat avec le Lycée agricole de Rochefort-Montagne et l'association Auvergne Estives, a organisé une journée de formation sur la conciliation des usages. Cette journée a permis de former sept bergers sur cette thématique.

Perspectives

Ce format semble convenir aux bergers, des journées de formation continueront d'être

organisées. Un moment d'échange en fin de saison avec les éleveurs et les bergers pourrait être organisé pour favoriser l'échange entre les deux professions.

Calendrier du projet

Depuis 2022 et toujours en cours : une journée par an d'échange/formation avec les bergers auvergnats

Partenaires

Formateur : Cabinet Régis Aguilera
 Partenaires techniques : Auvergne Estives, Lycée agricole de Rochefort-Montagne
 Partenaires financiers : INN'OVIN

Financement

Budget de l'opération : 2 300€ TTC
 Apports des financeurs :
 INN'OVIN : 1 000€ - SMPNRVA : 1 300€ TTC

RÉFLEXION SUR LA MISE EN PLACE D'UNE

formation

DE BERGERS

À L'ÉCHELLE DU MASSIF CENTRAL

Les groupements pastoraux du Massif central rencontrent des difficultés pour recruter et fidéliser les bergers d'une saison d'estive à l'autre. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette difficulté : le fort multi-usages d'une moyenne montagne relativement facile d'accès, les formes volcaniques de certaines zones du Massif central qui peuvent compliquer la conduite du troupeau, le climat du Massif central qui est souvent méconnu, le contexte territorial ou encore la diversité des végétations que l'on y trouve. Développer une formation de qualité à destination des bergers/vachers et aides bergers du territoire est une attente des acteurs du pastoralisme. Suite à ce constat, le Syndicat Mixte du Parc des Volcans d'Auvergne, le Lycée agricole de Rochefort-Montagne et l'association Auvergne Estives ont initié une réflexion sur la mise en place d'une formation de bergers/vachers à l'échelle du Massif central.

En 2023, les membres des réseaux IPAMAC (Parcs du Massif central) et PASTOM 2 (réseau pastoral du Massif central) avaient été consultés quant à leur intérêt dans la démarche. **En effet cette formation pourrait se dérouler sur plusieurs territoires du Massif central et permettre aux apprentis bergers de mieux connaître la diversité du Massif central, de rencontrer les acteurs et de trouver des postes de bergers.**

Objectifs poursuivis

- Aider les éleveurs à l'emploi de bergers/vachers compétents
- Former des bergers/vachers aux spécificités du Massif central
- Mettre en place d'une formation de bergers/vachers à l'échelle du Massif central

Actions réalisées en 2024

Diverses réunions et groupes de travail se sont tenus durant l'année 2024 afin d'affiner le contenu de la future formation de bergers. Il s'agissait d'identifier plus précisément les éléments manquants dans les formations existantes et d'identifier les spécificités du Massif central.

Au cours de ces réunions l'idée a émergé de réaliser une étude d'opportunité visant à :

- adapter la formation en fonction des besoins et des ressources du territoire du Massif central
- calibrer au mieux cette formation
- rassurer les autres organismes de formation quant aux besoins du territoire du Massif central
- déterminer les différents lieux de formation possibles
- vérifier le modèle économique
- etc.

Perspectives

En 2025, il sera nécessaire de trouver/valider les financements pour réaliser cette étude d'opportunité

Calendrier du projet

2023 : première réunion avec les groupements pastoraux auvergnats
 novembre 2023 : réunion avec les partenaires à l'échelle du Massif central
 2024 : réunions et groupes de travail pour affiner le contenu de formation et les besoins
 2025 : réalisation de l'étude d'opportunité

Partenaires

Pilotage : EMGP, Auvergne Estives, Lycée agricole de Rochefort-Montagne
 Partenaires techniques : PNR Millevaliches en Limousin, PN des Cévennes, PNR Livradois-Forez, SIDAM, Chambres d'agriculture 63 et 07, Association pastorale de la montagne limousine, COPAGE, Institut Agro Florac, DRAAF AuRA





© Mathilde/SMPNRVA

chaîne des puys

SITE NATURA 2000

Pâturage des brebis dans des habitats d'intérêt communautaire.

Le site Natura 2000 « Chaîne des Puys » a été désigné pour la première fois en 2004 puis en 2013 (zone spéciale de conservation ZSC). Son périmètre couvre 2041 ha répartis en 9 entités sur 8 communes. Ce périmètre est en cours de révision.

La désignation du site de la Chaîne des Puys en site Natura 2000 vise la préservation prioritairement des pelouses et landes d'altitudes réparties sur les flancs et sommets des volcans et entretenues par l'activité pastorale ancestrale, essentiellement ovine ; et également une végétation particulière et clairsemée, emblématique, qui se développe sur les éboulis et scories volcaniques.

L'année 2024 constitue la 2^e année d'animation du site par le Syndicat mixte du Parc, au regard du document d'objectifs actualisé en 2022.

Objectifs poursuivis

- Maintenir une mosaïque de milieux agro-pastoraux et restaurer le bon état de conservation
- Renforcer et préserver la diversité de la forêt
- Conserver les gîtes à chauves-souris (espèces et effectifs en hibernation)
- Restaurer la fonctionnalité des zones humides et des zones de sourcins
- Accompagner les acteurs du territoire dans la prise en compte des enjeux Natura 2000

Actions réalisées en 2024

Gestion des habitats et des espèces :

- Accompagnement des groupements pastoraux, des bergers et des gestionnaires forestiers dans la prise en compte des enjeux environnementaux
- Suivis et accompagnement à la prise en compte des APPHN Côme et Pariou (chargement, périodes de pâturage en lien avec la floraison)
- Réalisation de travaux de réouverture et d'entretien des milieux : plaine des Gouttes, lèbres de Lassolas, crête de Vichatel, etc

Suivis et études scientifiques :

- Préparation du futur stage sur l'état de conservation des habitats agro-pastoraux et suivis du pâturage sur la lande à callune (Habitat d'intérêt communautaire) et du pâturage du troupeau mobile
- Suivis des espèces d'intérêt communautaire ou patrimonial (chauves-souris, semi-apollo, chevêchettes etc.)
- Formation des éleveurs (en lien avec les MAEC), réflexion sur des outils de valorisation des végétations embroussaillées

Communication et sensibilisation :

- Travail sur le développement d'une signalétique pastorale
- Animation auprès du réseau des ambassadeurs UNESCO
- Intervention lors du workshop UNESCO sur les enjeux environnementaux du site.

Animation :

- Accompagnement des porteurs de projets notamment au travers des évaluations des incidences et participation aux diverses réunions et projets pour faire valoir les enjeux Natura 2000 et veiller à leur prise en compte.

Perspectives

L'année 2025 devrait permettre de poursuivre l'ensemble des actions menées en 2024. Un(e) stagiaire devrait faire un état des lieux des milieux agro-pastoraux pour voir leurs évolutions depuis

2015 et 2020. Un travail d'animation auprès des différents publics (grand public, gestionnaires, agriculteurs, élus etc.) sera réalisé notamment en lien avec la révision du périmètre du site.

Calendrier du projet

L'animation du document d'objectif validé en 2022 en COPIL court sur la période 2023-2028.

Partenaires

Réalisation : animateur Natura 2000 - SMPNRVA

Partenaires techniques : SMVA, DDT, CD63, EPCI et communes concernées, ONF, groupements pastoraux

Partenaires financiers : État et Région AURA

Financement

Budget de l'opération : 14 929,49 €

Apports des financeurs : FEADER (63%) et Région AURA (37%)

Travaux de réouverture sur la lèvre de Vichatel.



© NP/SMPNRVA



Diagnostic de terrain d'une parcelle engagée en OUV2 en 2024.

CONTRACTUALISATION DES MESURES AGROENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES

MAEC

Dans le cadre de la Politique agricole commune (PAC), les agriculteurs peuvent bénéficier d'aides pour le maintien ou l'amélioration des pratiques agricoles prenant en compte l'environnement. En 2022, le Parc des Volcans d'Auvergne a déposé un projet agro-environnemental et climatique (PAEC) auprès de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) permettant d'ouvrir des aides pour les estives collectives et les agriculteurs. Le périmètre du PAEC sur le territoire de la Chaîne des Puys – faille de Limagne est celui du site Natura 2000 « Chaîne des puys » (FR 830 1052) et des estives collectives attenantes. Après la contractualisation des quatre estives collectives en 2023, ce sont les agriculteurs présents sur le périmètre Natura 2000 qui ont pu contractualiser des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC).

Objectifs poursuivis

- Permettre aux agriculteurs du site Natura 2000 de contractualiser des MAEC et de bénéficier d'un soutien financier lié à leurs pratiques respectueuses de l'environnement
- Accompagner le changement de pratiques agricoles pour répondre à des enjeux environnementaux identifiés
- Maintenir des pratiques favorables sources d'aménités environnementales là où il existe un risque de disparition ou d'évolution vers des pratiques moins vertueuses

Actions réalisées en 2024

Deux réunions de présentation du dispositif aux agriculteurs concernés ont été réalisées en avril 2024. Suite à ces réunions, les agriculteurs intéressés par la contractualisation ont été rencontrés afin de connaître leur système d'exploitation, d'identifier les enjeux et les possibilités de contractualisation : diagnostic d'exploitation, types de mesures et parcelles à engager etc... Les agriculteurs ont ensuite engagé les parcelles lors de leur déclaration PAC en mai 2024. Des diagnostics de terrain avec les agriculteurs

ont été réalisés sur les mois de juin à août afin de déterminer les contenus précis des plans de gestion qui devront être mis en œuvre durant les 5 années de la programmation.

Cette campagne a permis à huit exploitations et une estive collective d'engager des parcelles en MAEC, seulement trois agriculteurs n'ont pas souhaité contractualiser des MAEC. En 2024, 158 ha ont été engagés sur trois mesures : amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage (PRA3), maintien de l'ouverture des milieux – amélioration de la gestion par le pâturage (OUV2) et préservation des milieux humides – amélioration de la gestion par le pâturage (MHU2). Au total, les neuf agriculteurs, qui se sont engagés, bénéficieront de 88 000 € sur 5 ans.

Perspectives

Suites aux deux années de contractualisation (2023 et 2024), les agriculteurs sont engagés en MAEC jusqu'en 2027 et 2028, un accompagnement personnalisé sera réalisé. Il permettra d'accompagner les agriculteurs à la mise en œuvre des plans de gestion et à la prise en compte de l'environnement dans leurs pratiques.

Calendrier du projet

2022 : dépôt du PAEC auprès de la DRAAF
 2023 : engagements des estives collectives
 Septembre 2023 : dépôt du nouveau PAEC auprès de la DRAAF pour l'engagement 2024

Avril-mai 2024 : rencontres des agriculteurs et présentation des MAEC

31 mai 2024 : engagement des agriculteurs (déclaration à la PAC)

Juin à août 2024 : réalisation des diagnostics et rédaction des plans de gestion

15 septembre 2024 : transmission des dossiers pour instruction en DDT

2023-2028 : accompagnement des agriculteurs à la mise en œuvre des plans de gestion

Partenaires

Réalisation : PNRVA

Partenaires techniques : CEN, SMVVA

Financement

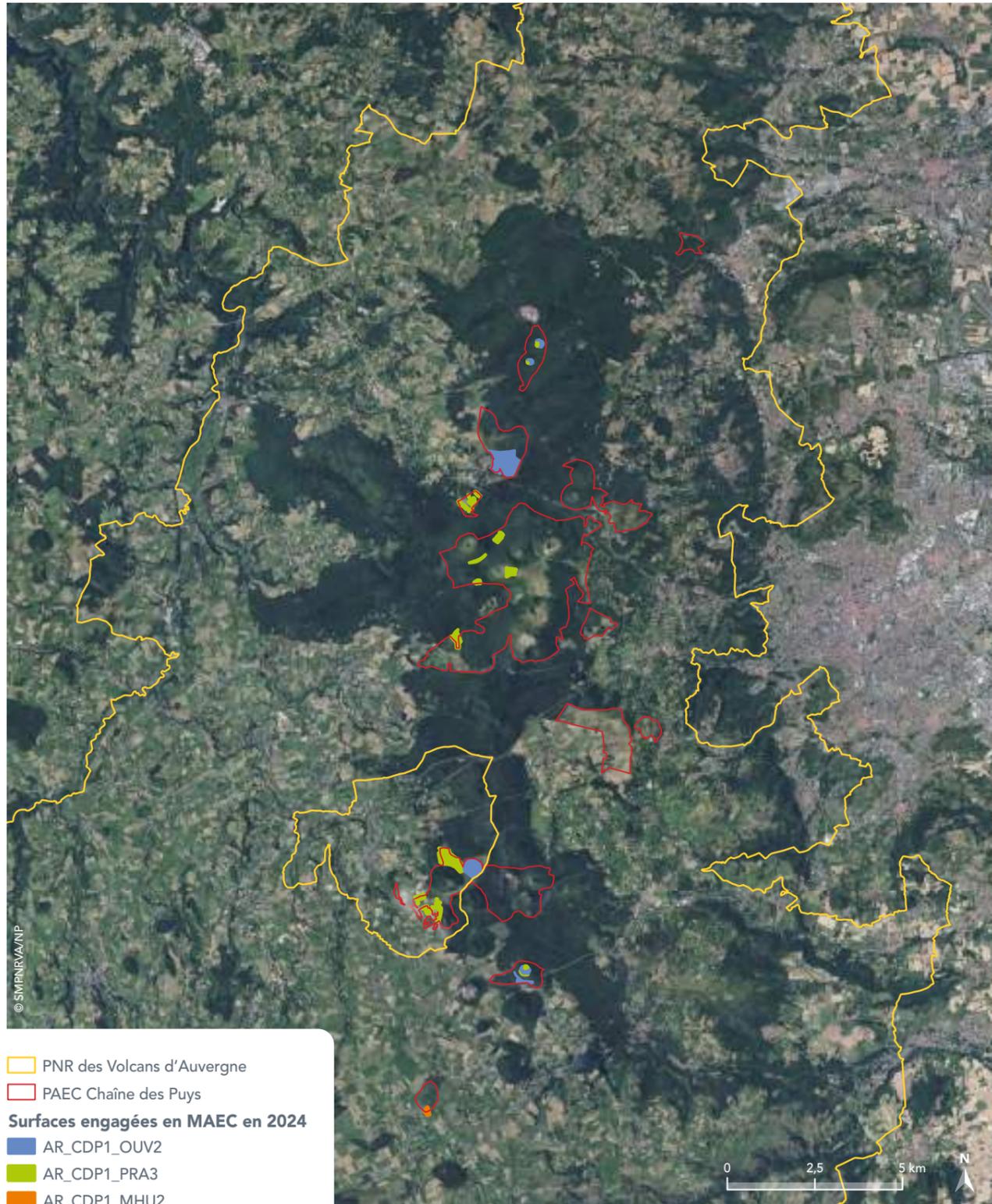
Budget 2024-2028 : 87 525 € pour les 5 ans

Budget 2023-2027 + 2024-2028 : 459 671 € pour les 5 ans

Financements : MAA et FEADER

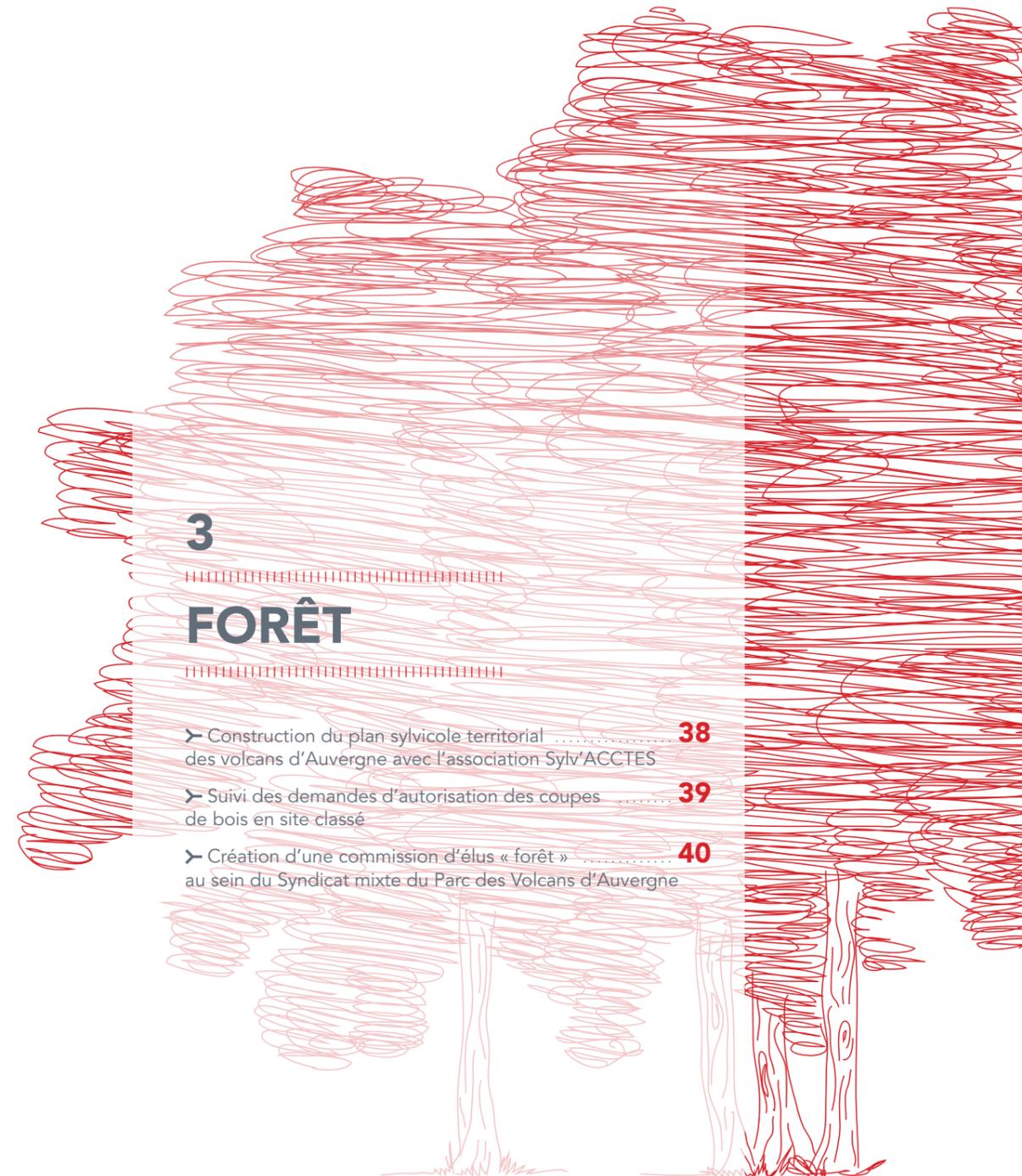
Diagnostic de terrain d'une parcelle engagée en PRA3 en 2024.





- PNR des Volcans d'Auvergne
- PAEC Chaîne des Puys
- Surfaces engagées en MAEC en 2024**
- AR_CDP1_OUV2
- AR_CDP1_PRA3
- AR_CDP1_MHU2

↑↑
Engagements MAEC en 2024 – réalisation.



3

FORÊT

- Construction du plan sylvicole territorial des volcans d'Auvergne avec l'association Sylv'ACCTES **38**
- Suivi des demandes d'autorisation des coupes de bois en site classé **39**
- Création d'une commission d'élus « forêt » au sein du Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne **40**

CONSTRUCTION DU PLAN sylvicole TERRITORIAL DES VOLCANS D'Auvergne AVEC L'ASSOCIATION SYLV'ACCTES

Les forêts occupent près d'un tiers du territoire du Parc des volcans d'Auvergne, et la moitié du territoire inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le soutien au développement d'une gestion durable et multifonctionnelle des forêts fait partie des objectifs de la charte du Parc.

Créée en 2015, Sylv'ACCTES est une association reconnue d'intérêt général créée pour encourager et accompagner une gestion forestière vertueuse répondant aux enjeux écologiques, sociaux et économiques. Grâce aux contributions de collectivités, entreprises mécènes, particuliers, cette association finance des opérations de gestion forestière durables basées sur l'accompagnement des dynamiques naturelles et contribue ainsi à l'adaptation des forêts au changement climatique.

Objectifs poursuivis

En adhérant à l'association, en partenariat avec Clermont Auvergne Métropole et avec le soutien de la Région Auvergne Rhône-Alpes (Contrat Vert et Bleu des Volcans d'Auvergne), le Syndicat mixte du Parc anime depuis 2024 un «Plan Sylvicole Territorial» (PST). Coconstruit avec l'ONF, le CNPF, des gestionnaires privés, propriétaires forestiers et organismes de protection de l'environnement, ce PST définit les itinéraires techniques sylvicoles susceptibles de faire l'objet de soutiens financiers de la part de Sylv'ACCTES, et répondant aux enjeux de la forêt des Volcans d'Auvergne.

Concrètement, le dispositif permettra aux sylviculteurs de bénéficier d'aides financières pour réaliser des travaux d'amélioration de leurs peuplements. Par leur nature, ceux-ci vont permettre d'orienter la sylviculture vers des dynamiques naturelles et des peuplements étagés et mélangés, plus résistants et plus résilients face aux perturbations (attaque parasitaire, événements climatiques...). L'objectif est en effet de favoriser la production de bois de qualité tout en préservant le climat, la biodiversité, les paysages et les services écosystémiques sur la durée (séquestration et stockage de carbone, épuration de l'eau et de l'air, lutte contre l'érosion...).

Actions réalisées en 2024

L'année 2024 a permis de rédiger, en concertation avec les acteurs forestiers du territoire, le plan sylvicole territorial des volcans d'Auvergne. Suite à deux réunions de concertation locale impliquant l'ensemble des acteurs et au travail d'un groupe technique restreint composé de gestionnaires

forestiers locaux (CNPF, ONF, gestionnaires privés), le cadre permettant le fléchage des aides financières de Sylv'ACCTES a été détaillé. Ce document a été validé par le comité syndical du Parc des Volcans d'Auvergne et par le conseil métropolitain de Clermont Auvergne Métropole.

Perspectives

Le comité scientifique et technique régional de Sylv'ACCTES validera en mars 2025 le plan sylvicole territorial. Le dispositif sera opérationnel pour trois ans, à l'issue desquels il pourra être modifié si nécessaire, puis renouvelé.

Diagnostic de terrain d'une parcelle engagée en OUV2 en 2024.



Calendrier du projet

Décembre 2023 : collecte de données pour un état des lieux de la filière forêt-bois sur le territoire

Février 2024 : lancement officiel du projet ; première réunion de concertation locale et présentation de l'état des lieux

Mars-septembre 2024 : rédaction du plan sylvicole territorial (PST) par le groupe technique (PNRVA, ONF, CNPF, CBNMC, gestionnaires forestiers privés, Sylv'ACCTES)

Octobre 2024 : validation du PST par le comité syndical du Parc et par le conseil métropolitain de Clermont Auvergne Métropole

Novembre 2024 : seconde réunion de concertation locale : présentation du PST

Mars 2025 : validation du PST par le comité scientifique et technique régional de Sylv'ACCTES

Mars 2025 à février 2028 : possibilité de déposer des dossiers de demande de subvention



Partenaires

Mouvement/Moeuvre : Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Partenaires techniques : Association Sylv'ACCTES, ONF Agence montagnes d'Auvergne, CNPF Auvergne Rhône Alpes, CBNMC, Vincent Garaud (expert forestier), Clermont Auvergne Métropole

Partenaires financiers : Région Auvergne-Rhône-Alpes, Clermont Auvergne Métropole

Financement

Budget de l'opération : 19 350 € TTC

- Apport Région AuRA : 63 % (TTC)
- Apport Clermont Auvergne Métropole : 22 %
- Apport PNR des Volcans d'Auvergne : 15 %

SUIVI DES DEMANDES D'AUTORISATION DES coupes DE BOIS EN SITE CLASSÉ

La réglementation du site classé de la Chaîne des Puy impose le dépôt d'une demande d'autorisation préalable à toute coupe de bois auprès de la DREAL.

Objectifs poursuivis

En partenariat avec l'inspecteur des sites, l'équipe mutualisée de gestion procède à l'identification des enjeux environnementaux (notamment la présence d'espèces protégées) sur les parcelles concernées et formule des préconisations afin de permettre aux exploitants forestiers de prendre en compte les enjeux de préservation de la biodiversité forestière lors de l'exploitation des bois.

Actions réalisées en 2024

En 2024, quatre demandes d'autorisation de coupes ont été transférées à l'équipe mutualisée de gestion, concernant 19 parcelles. Les parcelles

concernées ont été visitées par les agents. Des arbres porteurs de loges de Pic noir et d'aires de rapaces, ainsi que des stations de Lys martagon (espèces protégées), ont été identifiés et signalés aux porteurs de projets afin de permettre leur préservation lors de l'exploitation.

Perspectives

Ces actions se poursuivront en 2025.

Partenaires

Partenaires techniques : DREAL Auvergne Rhône Alpes, inspection des sites classés - EMG



participation de la commission « forêt » à une visite de scierie organisée par l'Association des communes forestières du Cantal

CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ÉLUS

« forêt »

AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS D'Auvergne

Les modalités de gouvernance et d'animation du Syndicat Mixte du Parc des Volcans d'Auvergne prévoient la mise en œuvre de commissions thématiques afin de favoriser l'implication des élus, l'appropriation de la Charte du Parc et des problématiques du territoire sur des sujets spécifiques.

Considérant l'importance des forêts à l'échelle du territoire, une commission thématique permanente dédiée à la thématique « forêt » a été constituée, afin de travailler de façon resserrée sur les thématiques de gestion multifonctionnelle et durable des forêts avec les élus.

Objectifs poursuivis

Animée avec le concours de la Direction et des agents du Parc, la commission thématique « forêt » :

- est consultée pour les questions en rapport avec les thématiques de gestion multifonctionnelle et durable des forêts

- peut proposer au Bureau ou au Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne de se saisir de l'étude d'un sujet

Une acculturation des élus ayant intégré la commission aux problématiques forestière du territoire est également réalisée par les agents du Parc avec le concours de structures partenaires.

quatre fois la commission « forêt », dont deux fois sur le terrain pour des visites de peuplements forestiers et d'une scierie du territoire.

Les élus ont également suivi de près la mise en place du Plan Sylvicole Territorial Sylv'ACCTES des volcans d'Auvergne, participé à l'animation des réunions de concertation mise en place dans le cadre de ce dispositif et à sa présentation au comité syndical.

Perspectives 2025

La commission thématique « forêt » poursuivra ses activités, en suivant notamment le déploiement du dispositif Sylv'ACCTES, la mise en place de journées de découverte sur la thématique de « la sylviculture mélangée à couvert continu » et la mise en place d'un « living'lab forestier » sur le territoire de la Chaîne des Puys.

Actions réalisées en 2024

Suite à la constitution de la commission en fin d'année 2023, l'année 2024 a permis de réunir



4

ANIMATIONS ET SENSIBILISATION ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES DE PLEIN AIR

➤ Suivi des manifestations sportives.....	42
➤ La formation à distance, un an après le lancement.....	43
➤ Actions à destination des ambassadeurs.....	44
➤ Formation professionnelle à destination des acteurs du tourisme.....	45
➤ Autres actions de sensibilisation tout public.....	46

SUIVI DES MANIFESTATION SPORTIVES

Les paysages uniques et l'accessibilité de la Chaîne des Puys – faille de Limagne en font un site idéal pour de nombreuses activités de plein air. Ainsi, de nombreuses manifestations sportives, toutes disciplines confondues, ont lieu sur ce site chaque année. Afin de s'assurer que les manifestations puissent être compatibles avec le respect des sites, des propriétés privées et des usages traditionnels, l'équipe accompagne les organisateurs dans l'élaboration de leurs tracés ou encore dans leur technique de balisage. Cela permet bien souvent d'éviter certaines zones fragiles sensibles à l'érosion par exemple ou encore d'éviter de mettre à mal la tranquillité d'espèces sensibles (faune et flore).

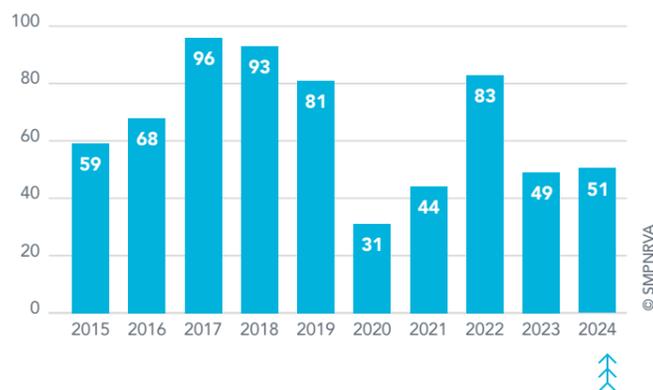
Pour ce faire, l'équipe mutualisée vient en appui de la sous-préfecture d'Issoire, chargée de délivrer les autorisations aux manifestations, en apportant un avis sur la conformité des parcours en lien avec les règles et principes qui prévalent en Chaîne des Puys – faille de Limagne. Ces avis portent sur des considérations de passages sur des secteurs réglementés, des propriétés privées, des espaces naturels sensibles ou encore sur des secteurs concernés ponctuellement par des travaux. Toutes ces informations sont systématiquement relevées et portées à connaissance des organisateurs de manifestations sportives afin de les accompagner pour procéder à des ajustements.

Dans certains cas, les événements font l'objet d'un suivi plus appuyé dès lors que l'organisateur de la manifestation souhaite bénéficier de la mention « Manifestation Partenaire du Parc ». Dans cette situation, plusieurs engagements réciproques sont à respecter.

Bilan des manifestations sportives

En 2024, l'équipe mutualisée a rendu 51 avis à la sous-préfecture concernant les manifestations sportives entre janvier et octobre.

Les manifestations sont suivies depuis 2015 sur la Chaîne des Puys. On constate une forte augmentation du nombre de manifestations sportives entre 2015 et 2019. On remarque également une diminution importante à partir de 2020, ce qui correspond aux années COVID qui ont largement fragilisé les clubs et les associations organisatrices de manifestations. Enfin, on observe un retour à la « normale » en 2022 puis une baisse de nouveau en 2023.



Nombre de manifestations soumises à déclaration ou autorisation par an sur la Chaîne des Puys entre 2015 et 2024

Perspectives

En août 2024, une réunion a eu lieu en sous-préfecture avec les nombreux acteurs concernés par les manifestations sportives : les sous-préfectures d'Issoire et de Riom, la DDT du Puy-de-Dôme, la gendarmerie, l'OFB, l'ONF, le Conseil

Départemental, le Parc des Volcans d'Auvergne, certains représentants de communes, des associations de propriétaires privés, des sociétés de chasse, les agriculteurs travaillant sur le territoire et quelques organisateurs de manifestations sportives.

Cette rencontre poursuivait deux objectifs :

- Établir un bilan objectif de l'évolution des manifestations sportives
- Donner la parole sur le sujet aux différents acteurs pour en faire ressortir différentes problématiques

Si les manifestations sportives contribuent à augmenter la fréquentation déjà importante et les problématiques inhérentes, elles restent très bien encadrées. De plus, les organisateurs ne cessent d'améliorer leurs pratiques et sont très à l'écoute des conseils de l'EMGP. Leur nombre, ainsi que le nombre de participants ne semble pas augmenter. En revanche, les acteurs d'activités traditionnelles (propriétaires privés, éleveurs, bergers chasseurs...) sur le territoire déplorent un manque de communication quant aux passages de manifestations, ce qui est source de conflit d'usages.

Afin de mieux répondre à ces attentes légitimes, plusieurs actions ont été proposées :

- L'équipe mutualisée de gestion propose depuis cette année un accès aux calendriers des manifestations sportives depuis son site internet vers celui du ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative, consultable par le grand public : <https://declaration-manifestations.gouv.fr/calendar/?dep=65>
- La création d'une note à distribuer à tous les participants de manifestations sportives les sensibilisant sur les spécificités des territoires qu'ils traversent

- La création d'une « Brigade Verte » en 2025 qui sera composée de 5 gendarmes pouvant apporter un renfort sur ce territoire notamment pendant la période estivale
- La création de QR code sur les panneaux et des posts sur les réseaux sociaux pour continuer à transmettre les bonnes pratiques

- Une réunion à l'été 2025 afin de faire un bilan et ainsi améliorer la qualité de nos actions



LA FORMATION À DISTANCE : UN AN APRÈS LE LANCEMENT

La formation en ligne « Du savoir à la Chaîne » (www.du-savoir-a-la-chaîne.fr) a été lancée au printemps 2023. Gratuite et accessible en ligne, elle s'adresse à toute personne qui vit dans la Chaîne des Puys ou à proximité, la parcourt, la visite et à tous les acteurs locaux qui souhaitent informer leur public.

L'objectif de la formation est de partager une culture commune sur la Chaîne des Puys – faille de Limagne inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco, de sensibiliser et d'informer sur les attributs de ce site naturel exceptionnel, sur ses fragilités et ses usages.

Elle est composée d'un tronc commun d'1h30 permettant d'acquérir les principales connaissances sur la géologie, les paysages, la propriété privée, les troupeaux en estives, la gestion forestière, la circulation motorisée, la protection et la valorisation de la Chaîne des Puys, ainsi que les bons comportements à adopter en balade

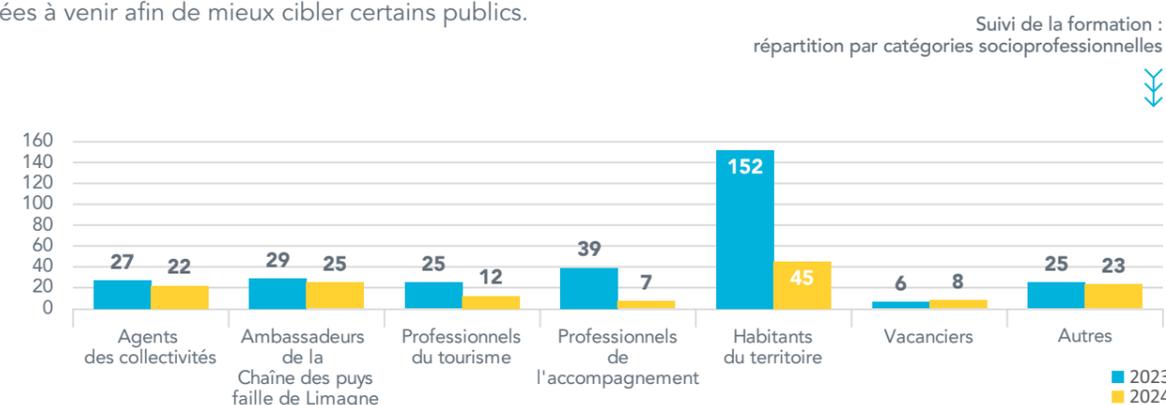
Elle comporte également 5 modules optionnels de 15 minutes chacun, pour approfondir les sujets de la forêt, du pastoralisme, des milieux rupestres, de l'eau et de la biodiversité.

Actions réalisées en 2024

- Effectuer un peu de maintenance avec le prestataire ;
- Perpétuer la communication auprès des professionnels des offices du tourisme et des partenaires de notre territoire ;
- Réaliser un premier bilan statistique et affiner les outils d'analyse sur la plateforme ;
- Élaborer un plan de communication sur les 3 années à venir afin de mieux cibler certains publics.

En quelques chiffres

Depuis son lancement ce n'est pas moins de 445 personnes qui sont inscrites sur la plateforme pour suivre cette formation. Lors de l'inscription, il est demandé à chaque personne de s'identifier dans une catégorie socioprofessionnelle afin d'être dirigée vers un mode de formation adapté.



Suivi de la formation : répartition par catégories socioprofessionnelles

Perspectives

Faire perdurer cette formation en suivant le plan de communication établi en 2024, tout en s'assurant du bon fonctionnement de l'outil. Analyser la fréquentation et l'usage de cette formation auprès des différents publics

Partenaires

- Département du Puy-de-Dôme
- Fonds national d'aménagement et de développement du territoire

ACTIONS À DESTINATION DES ambassadeurs

Le dispositif « Ambassadeurs de la Chaîne des Puy – faille de Limagne » permet aux particuliers de s’engager et d’afficher leur soutien, faire connaître le site, s’impliquer bénévolement dans des actions de terrain, partager autour d’eux leurs connaissances, expériences et bonnes pratiques sur le site.

Initiative lancée par le Département en 2019, ce sont aujourd’hui 650 ambassadeurs qui ont rejoint la démarche dont environ un tiers est particulièrement engagé.

L’équipe mutualisée de gestion et de préservation leur propose régulièrement des ateliers de découverte de la Chaîne des Puy – faille de Limagne sous différentes formes pour mieux comprendre la gestion et la complexité de ce site naturel habité.

Actions réalisées en 2024

Cette année, 23 dates ont été proposées aux ambassadeurs UNESCO de la Chaîne des Puy – faille de Limagne. Trois d’entre elles ont été annulées à cause des conditions météorologiques et ce sont 163 participants qui ont pu bénéficier de ces échanges lors de journées ou demi-journées tout au long de l’année.

Au programme de 2024, il y a eu :

- quatre chantiers participatifs afin d’entretenir les chemins sur certains volcans emblématiques comme les puy de la Vache et de Lassolas et le puy de Dôme ;
- un chantier de mise en valeur du coteau de Chadrat sur la commune de Saint-Saturnin (Montagne de la Serre) pour défricher des secteurs de pâturage et des murs en pierre sèche ;
- un atelier en salle pour comprendre un peu plus le mille-feuille administratif, les différents dispositifs réglementaires, contractuels et de valorisation présents sur ce site particulier ;
- un atelier sur la trame noire et la pollution lumineuse ;
- une sortie terrain pour mieux comprendre le fonctionnement de la forêt et les gestions sylvicoles pratiquées ;
- deux boucles de randonnée ont été proposées avec plusieurs acteurs du territoire pour aborder des thématiques comme la géologie, la gestion forestière communale, la propriété privée, les conflits d’usages avec les activités de plein air, la préservation de la biodiversité...
- trois rencontres d’acteurs particuliers : deux propriétaires du puy de Pariou et un berger qui garde son troupeau de brebis sur les volcans pour transmettre les éléments de gestion des sites avec les problématiques qui leurs sont propres ;
- trois demi-journées de transhumance entre les sites pâturés pour aider le berger et sécuriser les traversés de routes et les secteurs agricoles.

Perspectives

Pour 2025, l’objectif est de pérenniser ces échanges avec les ambassadeurs tout en leur proposant toujours un peu de nouveauté afin de conserver cet enthousiasme et continuer à accroître leurs connaissances sur la Chaîne des Puy – faille de Limagne et sa nécessaire préservation.



Sortie de terrain avec les Ambassadeurs.



formation

PROFESSIONNELLE À DESTINATION DES ACTEURS DU TOURISME

Formation auprès des professionnels du tourisme.

Depuis quelques années maintenant, l’EMGP propose aux agents d’accueil permanents et saisonniers des offices de tourisme de se former sur le territoire de la Chaîne des Puy – faille de Limagne.

L’objectif est de sensibiliser ces professionnels et de leur transmettre les éléments de langage nécessaires pour proposer un discours unique sur l’ensemble du territoire.

En effet, les six structures ci-dessous, sont amenées à renseigner et à promouvoir (pour certaines) le site auprès des visiteurs. C’est dans ce contexte que l’EMGP profite de cet échange pour rappeler la réglementation en vigueur et expliquer les choix de gestion sur ce territoire naturel, fragile et habité.

- Combrailles Auvergne
- Auvergne Volcan Sancy
- Terra Volcana
- Auvergne Pays d’Issoire
- Sancy
- Clermont Auvergne Volcans

Ce moment est proposé en présentiel avec si possible une sortie terrain pour compléter la formation en ligne « Du Savoir à la Chaîne », qui est proposée systématiquement aux personnels d’accueil touristique en début de saison.

Actions réalisées en 2024

8 dates ont permis à 58 personnes des offices de tourisme de se former cette année.

De plus, nous avons également proposé ces moments de formation aux professionnels des structures touristiques mais seulement deux structures (un camping et une structure de loisirs) sur Aydat ont répondu présentes avec une dizaine de salariés permanents et saisonniers.

Perspectives

L’EMGP continuera de proposer ces formations auprès des offices de tourisme et de développer ces temps d’échanges avec plus de structures d’hébergements et d’activités de loisirs.

AUTRES ACTIONS DE sensibilisation

TOUT PUBLIC

La Chaîne des Puys – faille de Limagne est fréquentée par des touristes mais aussi par la population locale pour différentes raisons. Les usages sont très diversifiés avec des activités professionnelles (forestiers, agriculteurs, accompagnateurs en moyenne montagne,...) ou de loisirs (balade familiale, trail, VTT, parapente, ...) ce qui peut engendrer certains conflits sur le terrain.

Régulièrement, l'EMGP est sollicitée par les acteurs du site pour des problématiques liées à un manque de communication et de connaissance du fonctionnement du territoire et de sa réglementation.

C'est dans ce contexte que l'équipe mutualisée de gestion et de préservation organise des moments de sensibilisation (stands, ateliers participatifs, formations, animations et chantiers) auprès de multiples publics pour aborder les bons gestes et les bons comportements à avoir dans ces espaces naturels.

Actions réalisées en 2024

TYPE DE PUBLIC	NOMBRE DE JOURNÉES	DESCRIPTION	NOMBRE DE PERSONNES SENSIBILISÉES
Grand public	13	Découverte d'un volcan ; chantier d'entretien de sites/chemins, animations sur la réglementation et les conflits d'usages ; rencontre d'un berger ; ...	3 799
Jeune public	17	Chantier d'entretien de sites/chemins rencontre d'un berger ; enquête de fréquentation ; ...	187
Entreprises locales	6	État initial de la présence ou absence d'espèces avant réalisation de travaux notamment de coupes d'arbres.	326
Professionnels de l'accompagnement	9	Découverte d'un volcan et de la structure parc ; chantier d'entretien de sites/chemins ; ateliers séminaires ; ...	114
TOTAUX	45	---	4 426

Perspectives

Mise en place d'enquêtes de fréquentation pour mieux connaître les usagers de la Chaîne des Puys et pour mieux cibler nos actions de sensibilisation dans les années à venir.

Développer les partenariats avec les entreprises locales.

Maintenir un programme d'animations, de formations et d'actions participatives auprès d'un public local en intégrant des événements médiatiques, culturels et sportifs.

Continuer les partenariats avec les écoles et les centres de loisirs du territoire pour sensibiliser les usagers et acteurs de demain.



5 LES RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS DE PROPRIÉTAIRES

- Bilan des réunions avec les propriétaires privés : **48**
Dômes-Union et les ASL de Ceysnat
- Relation avec l'Association Syndicale Libre..... **48**
des propriétaires des puys de la Vache et de la Mey

BILAN DES RÉUNIONS AVEC LES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS : DÔMES-UNION ET LES ASL DE CEYSSAT

La Chaîne des Puys est essentiellement constituée de propriétés privées, c'est pourquoi il est essentiel d'organiser des points réguliers avec les propriétaires, parfois réunis en ASL (Association Syndicale Libre). Cela nous permet d'établir des bilans et de préparer en concertation les stratégies à adopter sur les points discutés.

L'association Dômes Union regroupe les propriétaires des puys Pariou, Cliersou, Goules, Grand Sarcoui, Fraisse et une partie du versant nord du puy de Dôme. Cette zone étant la plus fréquentée de la Chaîne des Puys, des points réguliers avec les propriétaires privés sont nécessaires. Ainsi, les choix de gestion sont faits en concertation. Une convention de partenariat a été signée entre l'association, le Département du Puy-de-Dôme et le SMPNRVA dans laquelle Dômes-Union s'engage à ouvrir les chemins à la promenade familiale tandis que le Parc prend en charge leur entretien et le Département du Puy-de-Dôme utilise ses moyens de communication pour diffuser la fréquentation sur d'autres sites et sensibiliser les visiteurs aux enjeux du secteur central, il programme et réalise également les travaux d'envergure.

Cette convention, signée en 2016 est valable pour une durée de 10 ans. Cette année a aussi été destinée à établir un bilan des engagements et initier les réflexions concernant les perspectives pour la nouvelle convention qui devrait être signée en 2026.

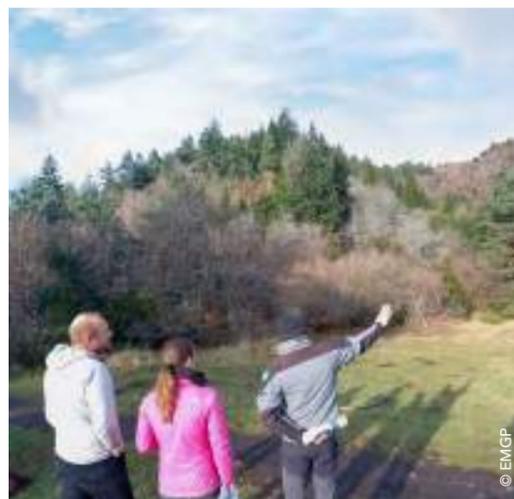
Le même travail de concertation est réalisé avec les ASL 1 et 2 de la commune de Ceyssat, notamment sur les puys de Côme, Grand Suchet, Balmet et le flanc ouest du puy de Dôme. Ce travail conjoint permet une gestion cohérente du territoire.

RELATION AVEC L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DES PROPRIÉTAIRES DES PUY DE LA VACHE ET DE LA MEY

L'ASL des propriétaires des puys de la Vache et de la Mey a pour objet la préservation des sites sur les biens non délimités présents sur les deux puys.

La structuration des propriétaires en une association syndicale libre a permis de faire avancer de nombreux projets notamment les questions d'accès au public et de maîtrise d'œuvre dans le cadre des futurs travaux à venir. Le schéma partagé de gestion des puys de la Vache, Lassolas, la Mey et Pourcharet a été validé par leur assemblée générale. Des échanges ont lieu régulièrement avec le bureau de l'association afin de co-construire les projets sur ce site.

Afin de tenir informés l'ensemble des propriétaires, il a été décidé de proposer trimestriellement une lettre d'information. Cette dernière regroupe l'ensemble des actions et inventaires naturalistes dans le but de leur faire connaître l'avancée du schéma partagé de gestion.



Visite de terrain pour présentation des travaux à venir avec les membres de l'ASL des puys de la Vache et la Mey



➤ Surveillance des sites de la Chaîne des Puys – faille de Limagne	50
➤ Police de l'environnement	52
➤ La circulation motorisée de loisir sur le site classé de la Chaîne des Puys	53
➤ Veille au respect de la réglementation « environnement »	54
➤ Surveillance des sites et mise en place des panneaux réglementaires	55
➤ Dépôts sauvages	56



Surveillance par les gardes nature au sommet du Pariou.

surveillance

DES SITES DE LA CHAÎNE DES PUYs – FAILLE DE LIMAGNE

La Chaîne des Puy – faille de Limagne est un site naturel fragile très fréquenté, aussi bien par les locaux que par les touristes. Elle est également le support d'activités économiques notamment sylvicoles et agricoles. Afin de favoriser la conciliation des usages, rester au contact des différents acteurs et préserver ce bien naturel commun, la mise en place d'une surveillance est indispensable. Ainsi trois gardes nature et une garde animatrice permanents, renforcés par quatre gardes nature saisonniers ont à leur charge un territoire de plus 40 000 ha.

Objectifs poursuivis

- Participer à la préservation du site
- Connaître le site et ses activités
- Informer et sensibiliser
- Identifier les manquements à la bonne gestion du site
- Permettre une meilleure conciliation entre les usages et les usagers
- Identifier les actions illégales

Actions réalisées en 2024

Comme chaque année, grâce au recrutement des gardes saisonniers, une pression de surveillance satisfaisante a pu être réalisée. La présence de collègues saisonniers permet aux permanents de se dégager du temps pour réaliser par exemple des missions de suivis indispensables à la connaissance du site, l'accompagnement de différents projets portés par le territoire ou l'équipe de l'EMG, etc. Entre janvier et octobre 2024, environ 1600 constats (chiens non tenus en laisse, non-respect des sentiers, circulation motorisée, etc.) ont été réalisés. Suite à la mise en place des arrêtés préfectoraux de protection des habitats naturels, les

sites du puy de Côme et du Pariou ont particulièrement bénéficié de la surveillance. Par ailleurs, afin de s'adapter au développement du tourisme « nomade » (camping-car, van...), plus de 50 soirées (travail entre 14h30 et 22h30) ont été réalisées et plus de 200 véhicules contrôlés.

Un nouvel outil de suivi de la surveillance « constat garde », développé en interne au PNRVA et réalisé par les gardes a été mis en place. Il permet d'avoir une vision plus précise et plus exhaustive des différents constats que sont amenés à faire les agents sur le terrain. À terme, il permettra de suivre l'évolution des infractions ou des comportements irrespectueux.

Perspectives

Compte tenu de l'augmentation de la fréquentation durant toute l'année et de l'étalement des différentes activités durant le jour et la nuit, la surveillance du site apparaît plus que jamais primordiale. En outre avec les moyens de plus en plus réduits des communes et des services de l'OFB, la présence des gardes nature participe activement à la conciliation des usages. Le suivi minutieux des constats doit quant à lui permettre une objectivation du nombre et de la gravité des incivilités pour

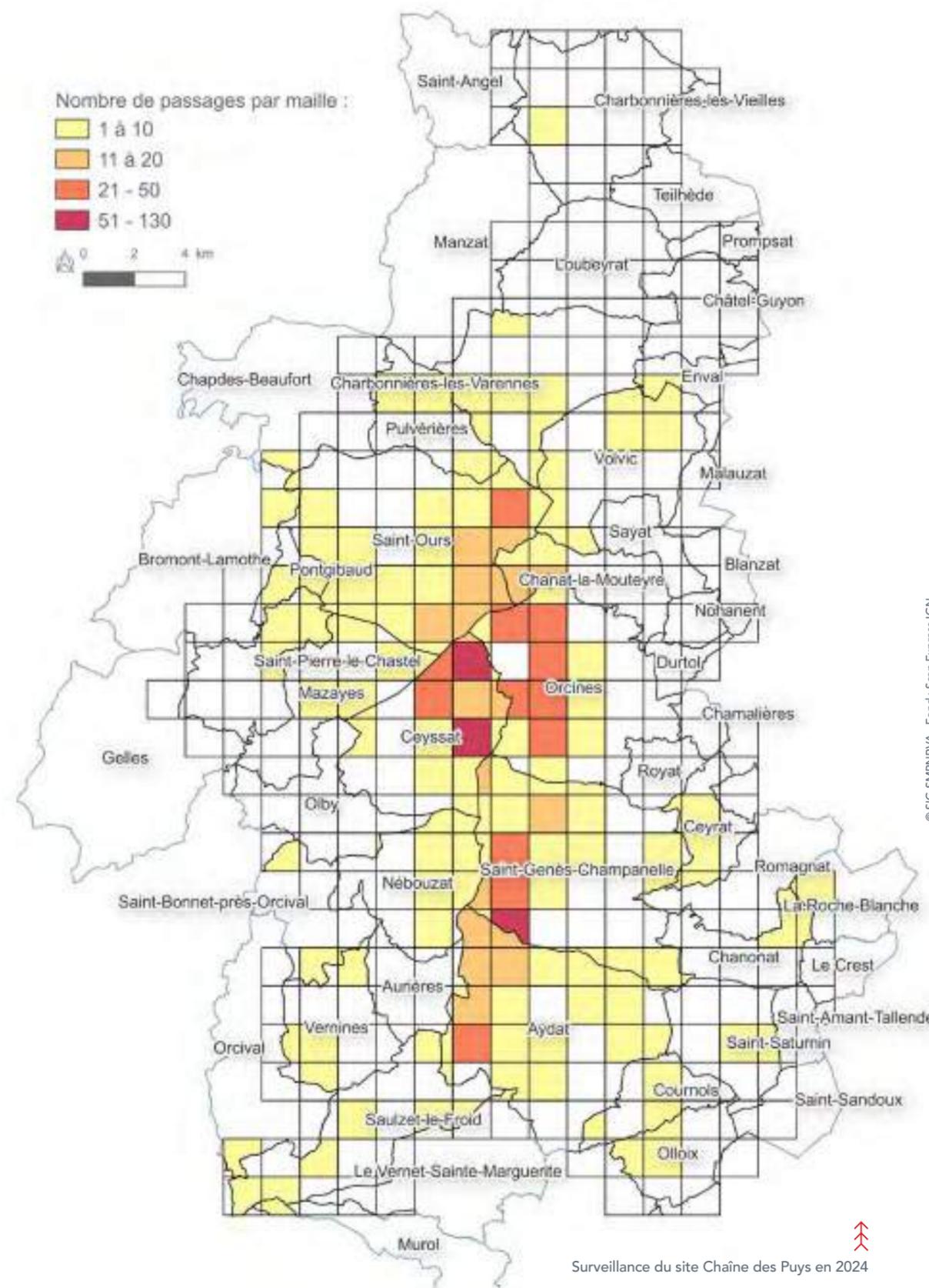
mieux préserver le site, mais aussi, relativiser leurs impacts au regard de la fréquentation globale.

Poursuite du développement de l'outil « constat garde » en 2025. Maintien du niveau de surveillance sur 2025.

Partenaire

Département du Puy-de-Dôme

Nombre de passages par maille :



Surveillance du site Chaîne des Puy en 2024



© Lolei Martin - PNRVA

Surveillance des gardes nature

police DE L'ENVIRONNEMENT

Face à la diminution des moyens humains pour assurer les missions de police de l'environnement (OFB, gendarmerie, ONF) et aux enjeux de préservation de notre époque, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, malgré des décennies d'information et de sensibilisation, a fait le choix de faire commissioner et assermenter ses gardes nature permanents.

Objectifs poursuivis

- Renforcer les moyens de police de l'environnement des services de l'État
- Faire baisser les atteintes à l'environnement
- Donner les moyens et la légitimité aux agents d'intervenir sur le terrain
- Structurer les moyens et les modalités d'intervention sur le site

Actions réalisées en 2024

Cette année a vu la mise en place du pôle régional de l'environnement (PRE) au sein du tribunal judiciaire de Clermont-Ferrand. Cette organisation devrait permettre un traitement plus efficace des procédures réalisées dans le cadre de la police de l'environnement. Il est à noter que le tribunal s'est adjoint les services d'une juriste spécialisée dans le contentieux environnement. Le PRE est dirigé par Madame la vice-procureure du tribunal judiciaire de Clermont-Ferrand. De nombreux échanges ont été réalisés entre le personnel assermenté de l'EMG et le PRE. Les actions de police de l'environnement s'inscrivent donc maintenant dans un cadre précis. Cette organisation a également permis la tenue

du premier comité opérationnel de lutte contre la délinquance environnemental (COLDEN) auquel a pu prendre part le responsable des gardes nature.

Perspectives

Les échanges avec le PRE devraient se poursuivre en 2025 avec une proposition de politique pénale à l'échelle du Parc des Volcans et en particulier sur le secteur de la Chaîne des Puys. D'autre part, des propositions opérationnelles pour le relevé de certaines infractions seront réalisées.

La professionnalisation en matière de police de l'environnement doit se poursuivre, elle passe notamment par le déploiement de l'Outil de Surveillance et de Contrôle Eau et Nature (OSCEAN) ainsi que celui du procès-verbal électronique (PVe) qui est indépendant de la volonté du SMPNRVA.

Partenaires

Office Français de la Biodiversité, DDT, PRE.



État des chemins après le passage de véhicules motorisés.

LA circulation motorisée DE LOISIR

SUR LE SITE CLASSÉ DE LA CHAÎNE DES PUY

La Chaîne des Puys et la faille de Limagne sont zébrées de très nombreux chemins et pistes de diverses natures foncières. Dans le cadre de sa charte, le SMPNRVA travaille depuis de nombreuses années sur l'accompagnement à la mise en place d'arrêtés municipaux afin de limiter la circulation motorisée de loisir dans les secteurs les plus sensibles à l'érosion ou aux conflits d'usages. Depuis 2019, le SMPNRVA travaille en collaboration avec les services de la DDT pour harmoniser la réglementation de la circulation motorisée à l'échelle du site Classé de la Chaîne des Puys.

Objectifs poursuivis

- Mettre en place une réglementation cohérente à l'échelle du site classé
- Limiter la circulation motorisée de loisir sur les secteurs les plus sensibles
- Accompagner les communes dans la mise en place des arrêtés

Actions réalisées en 2024

En 2024 la commune de Saint-Ours-les-Roches a pu bénéficier de l'accompagnement de l'EMGP et de la DDT pour la mise en place d'un arrêté municipal. Après la phase de diagnostic réalisée par les gardes nature, les résultats ont été présentés au cours d'une réunion publique. La commune a également été accompagnée pour la rédaction de l'arrêté. Ce dernier ayant été signé, il reste maintenant à mettre en place la signalétique réglementaire avec le soutien financier du département du Puy-de-Dôme.

Ce sont maintenant 6 communes sur 13 qui composent le site classé de la Chaîne des Puys qui disposent d'un arrêté.

Perspectives

Les communes de Mazayes et de Nébouzat qui ont bénéficié du même accompagnement depuis 2021 doivent rédiger leur arrêté respectif. À compter de 2025 les communes de Charbonnière-les-Vareennes, Pulvérières, Chant-la-Mouteyre, Volvic, et Orcines doivent bénéficier du même accompagnement.

En 2025, signature des arrêtés de Mazayes et Nébouzat, accompagnement de deux communes supplémentaires.

Partenaires

EMGP, Communes, Département du Puy-de-Dôme, DDT.



Exemples d'infractions : feux, stationnement.

VEILLE AU RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION *environnement*

En plus des crises globales telles que le changement climatique ou l'effondrement de la biodiversité, la Chaîne des Puys – faille de la Limagne voit sa fréquentation augmenter chaque année, faisant peser sur ce site naturel de nombreuses menaces de dégradation. Outre la sensibilisation, la répression devient parfois nécessaire.

Objectifs poursuivis

- Assurer les missions de police sur le terrain
- Faire baisser les atteintes à l'environnement
- Répondre à une demande locale

Actions réalisées en 2024

De nombreux constats d'infractions ont été réalisés cette année encore. La constatation de feux donne systématiquement lieu à une verbalisation, ainsi 3 procédures ont été dressées. Ce chiffre est faible au regard des quelques 53 foyers nettoyés cette année sur le terrain.

Compte tenu des limites techniques pour la verbalisation (pas d'accès au procès-verbal électronique) les stationnements de véhicules en infraction au code de l'environnement et/ou aux arrêtés pris par les maires ne font pas l'objet de verbalisation à ce jour. En revanche, un « ticket » informant de l'infraction est systématiquement laissé sur le pare-brise du véhicule.

Le non-respect d'une partie de la réglementation APPHN est flagrante en particulier le respect des cheminements sur le Pariou, le survol en drone, et l'interdiction d'accès au sommet du

puy de Côme. La mise en place des panneaux sur le terrain ayant pris beaucoup de retard, il n'y a pas eu de procédure sur ce sujet en 2024.

Comme chaque année, en plus du travail quotidien de surveillance des gardes nature, quatre opérations interservices (opérations réunissant l'OFB, les gendarmeries, les policiers municipaux de Saint-Genès et Orcines, l'ONF, la DDT, la DREAL) ont été réalisées : une sur les chiens dans les estives, une sur les feux et les bivouacs et deux sur la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels.

Perspectives

Continuer les opérations de police qui, même si elles ne donnent pas forcément lieu à de la verbalisation, permettent une autre forme de sensibilisation et participent à la prise de conscience collective quant à la fragilité du site et aux règles qui s'y appliquent.

Une attention particulière sera portée au respect des APPHN.

Partenaires

DDT, OFB, Gendarmerie, police municipale.



Surveillance au Pariou : interdiction de sortir des sentiers (arrêté préfectoral).

surveillance DES SITES ET MISE EN PLACE DES PANNEAUX RÉGLEMENTAIRES

Depuis juillet 2023 les sites du puy de Côme et du puy de Pariou bénéficient d'un arrêté préfectoral de protection des habitats naturels (APPHN). Cette mesure réglementaire doit permettre une meilleure préservation des habitats de ces volcans emblématiques ainsi qu'une meilleure conciliation des usages notamment pour faciliter le pâturage.

Objectifs poursuivis

- Préserver les habitats naturels
- Continuer à sensibiliser à la fragilité du milieu naturel
- Bénéficier de moyens légaux pour limiter les atteintes aux sites

Actions réalisées en 2024

La mise en place des 18 panneaux réglementaires initialement prévue avant la saison 2024 n'a pas pu être réalisée. En effet, les financements par les services de l'État, puis la livraison des panneaux a pris beaucoup de retard. Ces derniers n'ont pu être installés par les gardes nature qu'à partir du mois d'octobre.

Ainsi, cette année encore les agents se sont focalisés sur l'information et la sensibilisation des visiteurs. Dès le mois de juillet et avec l'accord des services de l'État des panneaux temporaires ont été installés sur les points les plus stratégiques. Malgré cela, de trop nombreuses infractions ont été constatées, en particulier l'usage des drones et la circulation des personnes en dehors des sentiers.

Cependant la mise en place de la réglementation et la signalétique afférente permettent d'intervenir beaucoup plus facilement sur ces secteurs.

Perspectives

La mise en place de la signalétique réglementaire étant terminée, il convient maintenant de se rapprocher du pôle régional de l'environnement du tribunal judiciaire de Clermont-Ferrand afin de définir la politique pénale concernant les infractions aux APPHN, puis d'entamer les interventions de police sur le terrain.

Calendrier 2024

- Mise en place des panneaux temporaire en juin 2024.
- Installation des panneaux permanents durant les mois d'octobre et de novembre

Partenaires

Tribunal judiciaire, DDT.

dépôts sauvages

MISE À JOUR DE L'INVENTAIRE, CARACTÉRISATION ET ANALYSE DANS LE PÉRIMÈTRE DU SITE CLASSÉ DE LA CHAÎNE DES PUY

Malgré l'existence de services structurés de collecte et traitement des déchets, des dépôts sauvages sont disséminés sur l'ensemble du territoire de la Chaîne des Puy – faille de Limagne. Ces déchets sont des atteintes à la préservation de l'intégrité du site impliquant divers types de pollutions : visuelles, olfactives ou encore sanitaires. De plus, ils peuvent engendrer des conséquences destructrices sur le bon maintien de l'état écologique des espaces naturels. Pour l'ensemble de ces raisons, il est essentiel d'apporter des actions concrètes pour encourager l'enlèvement des dépôts sauvages et enrayer leur multiplication sur le territoire. De plus, ils peuvent engendrer des conséquences destructrices sur le bon maintien de l'état écologique des espaces naturels. Pour l'ensemble de ces raisons, il est essentiel d'apporter des actions concrètes pour encourager l'enlèvement des dépôts sauvages et enrayer leur multiplication sur le territoire.

Objectifs poursuivis

- Avoir une connaissance exhaustive des dépôts sauvages présents sur le territoire du Bien (localisation et caractéristiques)
- Accompagner les acteurs compétents à procéder au retrait des dépôts existants
- Mettre en place des actions de sensibilisation pour enrayer la multiplication des dépôts sauvages

Actions réalisées en 2024

Un travail de recensement des dépôts sauvages de déchets avait été initié par les équipes du Parc en 2016. Une mise à jour de ce travail a été réalisée dans un premier temps sur le site classé, tout en le complétant avec les nouveaux dépôts constatés sur le terrain. Pour chaque dépôt, une fiche a été rédigée reprenant toutes ses caractéristiques : géoréférencement, référence cadastrale, type de foncier, environnement, matériaux, taille, ancienneté, etc...

Chaque fiche est accompagnée des photos du dépôt. Une fois ce travail terminé, des courriers ont été envoyés à toutes les communes du site classé concernées par les dépôts afin de les encourager à procéder à l'enlèvement de ces dépôts, car c'est elles qui en ont la compétence. Afin de mieux les accompagner, un livret a été rédigé afin de délivrer toutes les informations réglementaires dont elles pourraient avoir besoin.

Perspectives

Si ce travail a été initié sur le périmètre du site classé, il est destiné à s'étendre sur l'ensemble du périmètre du Bien. Il est également prévu par la suite d'animer, en lien avec les communes, des actions de sensibilisation préventives permettant d'enrayer

la multiplication des dépôts. De même, sur certains sites où ils sont récurrents, la mise en place de moyens plus drastiques pourrait être nécessaire.

Calendrier

Inventaire des dépôts de l'automne 2023 au printemps 2024

Partenaires

Département du Puy-de-Dôme.



Exemple de dépôts sauvages.

7

URBANISME ET PAYSAGE

- La charte architecturale et paysagère de la Chaîne des Puy – faille de Limagne 58
- Appui à la création d'un réseau de belvédères mené par le Département du Puy-de-Dôme 59
- Valoriser et animer l'observatoire photographique des paysages de la Chaîne des Puy – faille de Limagne 60

LA charte ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE

DE LA CHAÎNE DES PUY – FAILLE DE LIMAGNE

Lieu de résidence de plus de 24 000 personnes, la Chaîne des Puy – faille de Limagne est un espace naturel récréatif très prisé des 500 000 habitants de l'aire urbaine clermontoise. De plus, haut lieu touristique de renommée internationale, il reçoit annuellement la visite d'environ 1,5 millions de touristes.

Suite à l'inscription du bien, un plan paysage a été élaboré en 2021 pour répondre aux problématiques d'avenir que suscite un tel territoire. Ce plan encourage les dynamiques de protection et de développement du paysage et la préservation de sa valeur exceptionnelle.

L'élaboration de la charte architecturale et paysagère de la Chaîne des Puy – faille de Limagne s'inscrit dans la continuité de ce plan de paysage, et en est l'une des actions prioritaires. **Elle répond à ses engagements de maîtrise de l'urbanisation et de confortement des identités architecturales et urbaines.**

Malgré sa dimension rurale et naturelle, le territoire, soumis à l'influence croissante de l'aire urbaine de Clermont-Ferrand, devient de fait un espace métropolitain convoité, sujet à une pression foncière importante. Cette pression, qui constitue aujourd'hui un important facteur de dégradation de la qualité architecturale du tissu bâti, pourrait devenir une force en mettant l'exigence architecturale, paysagère et environnementale au service de l'attractivité d'un territoire d'exception.

Dès lors, les enjeux de la charte sont de :

- Lutter contre la banalisation des bourgs et villages du périmètre Chaîne des Puy – faille de Limagne
- Faire des bâtis anciens et nouveaux un facteur d'attractivité du territoire, en les adaptant aux évolutions des modes de vie.



© Droits réservés

Objectifs poursuivis

Le premier est celui d'accroître la fierté des habitants et acteurs locaux en révélant les qualités urbaines et architecturales souvent méconnues du territoire. Cette mise en lumière passe par un diagnostic de l'existant en identifiant les silhouettes du paysage urbanisé et domestiqué, les formes villageoises, les typologies architecturales. Apporter un regard précis et sensible sur l'histoire, les usages, les implantations, les volumétries et les matériaux du bâti participent à l'appropriation de ce patrimoine et à la définition de ce que peut signifier «habiter un bien du patrimoine mondial».

Le deuxième objectif est d'offrir aux habitants et acteurs locaux, sensibilisés à la qualité du patrimoine bâti, les outils pour agir directement sur l'embellissement, la préservation et l'évolution de leur cadre de vie. Pour cela, un guide de préconisations architecturales leur est proposé pour donner les clés utiles à toute intervention future sur le bâti situé dans la zone tampon et le bien inscrit au patrimoine mondial.

Actions réalisées en 2024

1^{er} semestre 2024 : diagnostic

- Définition des enjeux et des objectifs
- Identification des unités paysagères et architecturales
- Construction d'une arborescence de typologies
- COTEC
- Ateliers avec les élus
- Visite architecturale
- COPIL

2^e semestre 2024 : préconisations et livrables

- COTEC
- Élaboration de la cartographie numérique
- Mise en page, production et impression des documents
- Publication, diffusion et animations
- Élaboration du volet 2 bâti agricole, COTEC.

Perspectives

Publication du Volet 2 bâti agricole et de la cartographie numérique associée

Partenaires

Maîtrise d'ouvrage : EMGP (PNRVA + CD 63)

Prestataire : Pauline Vernier, HMONP diplômée d'État en architecture

Partenaires techniques : DREAL + Chambre d'agriculture 63 pour le volet 2

Financement

Budget de l'opération : 46 000€

Financeurs : DREAL crédits GSF : 35 000€



© Droits réservés

Extrait de la charte architecturale.

APPUI À LA CRÉATION D'UN RÉSEAU DE belvédères

MENÉ PAR LE DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

L'inscription au patrimoine mondial est un vecteur de lien, de dynamisme, d'attractivité pour tous les territoires du Puy-de-Dôme. Le projet « belvédères » s'inscrit pleinement dans ces orientations en :

- renforçant l'appropriation de l'inscription de la Chaîne des Puy – faille de Limagne par l'ensemble des Puydômois ;
- diffusant la fréquentation et le tourisme sur l'ensemble du département

Actions réalisées en 2024

Un groupe de travail technique regroupant les 14 EPCI puydômois a tenu sa première réunion en avril. À cette occasion, une méthode de travail a été définie par tous les participants

- un recensement des sites pouvant accueillir des belvédères par les EPCI ;
- une validation des 28 premiers belvédères par le Département ;
- la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage par l'EPCI ;
- une aide financière du Département pour prendre en charge la création d'au moins deux belvédères par EPCI (panneau d'interprétation, éventuels aménagements du site...) à raison d'une subvention plafonnée à 25 000 € représentant 80 % de la dépense HT ;
- une concertation sur les supports et une co-définition des contenus.

Il est à noter que trois EPCI conventionnent avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand (ENSACF) pour accueillir des étudiants niveau bac+5 qui se verront confier la tâche de définir l'organisation d'un de leur belvédère et d'accompagner sa création.

Perspectives 2025

Mise en place de 4 belvédères :

- pic d'Usson
- Ayat sur Sioule
- puy Saint Romain
- puy de Bane



© Jérémie Tamalet



Observatoire Photographique des Paysages Chaîne des Puy – faille de Limagne

VALORISER ET ANIMER l'observatoire PHOTOGRAPHIQUE DES PAYSAGES

DE LA CHAÎNE DES PUY – FAILLE DE LIMAGNE

L'Observatoire Photographique des Paysages (OPP) Chaîne des Puy – faille de Limagne, qui permet de suivre l'évolution des paysages, est l'un des outils d'évaluation du plan de gestion du Bien UNESCO et de sa zone tampon.

Ainsi, depuis 2017, 214 points photographiques correspondant à des sites représentatifs de la Chaîne des Puy sont reconduits environ tous les 3 ans, selon les mêmes conditions de prise de vue qu'en 2017.

Il s'agit de diffuser les changements observés sur les séries photographiques au grand public, décideurs locaux et techniciens.

Dans le prolongement du 1^{er}, le 2^e enjeu, propre à la démarche d'animation initiée par l'équipe mutualisée de gestion, consiste à imaginer avec les acteurs du territoire les évolutions potentielles du paysage de la Chaîne des Puy.

Ces travaux de valorisation et d'animation s'insèrent dans la volonté de la DREAL Auvergne – Rhône Alpes, portant le projet d'un Observatoire Photographique Régional du Changement Climatique à partir des observatoires photographiques existants.

Objectifs poursuivis

- Créer un kit d'animation clé en main sur l'évolution des paysages de la Chaîne des Puy répondant aux besoins des techniciens de l'équipe mutualisée de gestion.
- Construire et tester différentes formules et méthodologies d'animations à toutes les phases de création du kit d'animation.
- Sensibiliser, partager les différentes visions de l'évolution du territoire et contribuer à la prise de décisions techniques et politiques.

Actions réalisées en 2024

1. Un travail de fond
 - Reconduction de 51 photos entre juin et octobre sur les 214 photos reconduites depuis 2017.
 - Classement des photos selon la période de prise de vue et selon les thématiques abordées (urbanisme, forêt, agriculture...) pour les besoins de la reconduction et des techniciens.
 - Analyse de 20 photos et élaboration de 5 dessins présentant les évolutions potentielles des paysages.
 - Identification des besoins et réflexions avec les chargés de mission du fond et de la forme du kit d'animation.

2. Les animations

- Le 27/08/2024, en interne, avec l'équipe mutualisée de gestion pour faire connaître l'Observatoire et sélectionner un corpus photographique resserré (choix de 20 photos sur les 214) pour les animations.
- Le 30/08/2024, sur le terrain, avec les ambassadeurs Chaîne des Puy – faille de Limagne lors d'une randonnée pour partager, par deux lectures de paysage, les méthodologies d'analyse et de prospectives utilisées pour l'Observatoire Photographique des Paysages.
- Le 15/09/2024, lors de la Fête des Patrimoines Volcaniques, à destination des visiteurs, pour dessiner à leur sens, les évolutions souhaitées de la Chaîne des Puy, emportant la série et le dessin avec eux.
- Le 20/09/2024, sur le Pariou avec les étudiants de 2^e année de l'École de la Nature et du Paysage à Blois, pour une lecture de paysage à partir d'un cliché de l'Observatoire.

Perspectives

Il est nécessaire d'élaborer un plan clair de reconduction pour continuer le suivi sur le long terme. Puis il faudra refondre le site Internet de l'Observatoire avec une sélection et une hiérarchisation des photos afin de les rendre plus lisibles et les évolutions plus parlantes. Les dessins seront également mis en ligne. Enfin, il faudra finaliser le support du kit d'animation et tester son fonctionnement pour qu'une fois la mission terminée (04/05/2025), les chargés de mission puissent se l'approprier et travailler avec.

- Le 31/05/2025, exposition de 10 clichés de l'Observatoire associés aux dessins prospectifs (année 2050) pour la VVX.
- Atelier avec les clichés de l'OPP dans le cadre de la révision de la Charte du Parc.
- Autres animations à prévoir avec le grand public, les scolaires, les techniciens et les élus.

Partenaires

Parc naturel Régional des Volcans d'Auvergne, Département du Puy-de-Dôme, l'Observatoire Photographique des Territoires du Massif Central, l'Association des Parcs d'Auvergne-Rhône-Alpes, DREAL Auvergne Rhône – Alpes.



2017

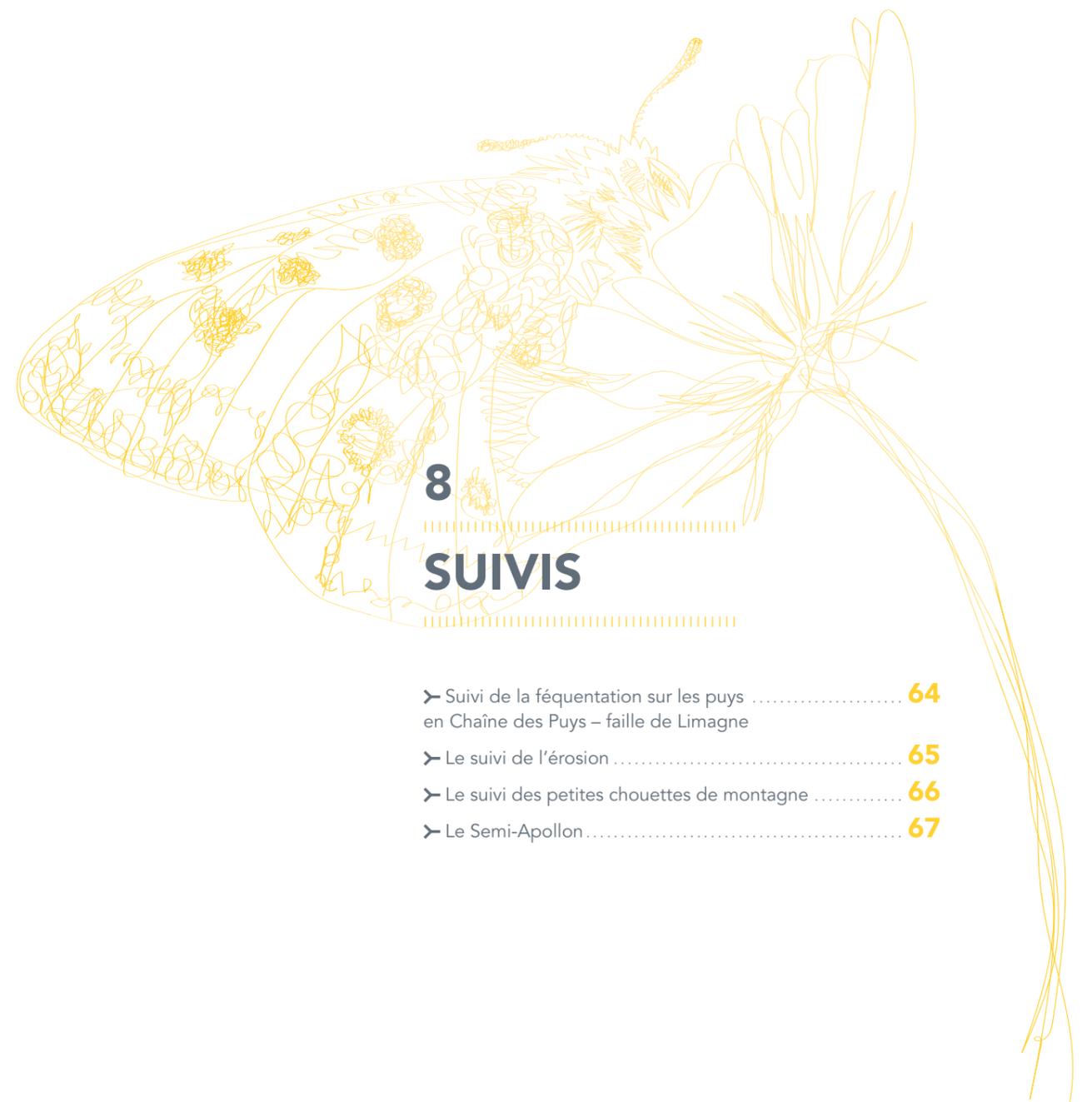


2024

© Jérémie Tamalet - PNRVA



Observatoire Photographique des Paysages : La station service d'Orcines en 2017 puis en 2024



8 SUIVIS

➤ Suivi de la fréquentation sur les puys 64	64
en Chaîne des Puys – faille de Limagne	
➤ Le suivi de l'érosion 65	65
➤ Le suivi des petites chouettes de montagne 66	66
➤ Le Semi-Apollon 67	67

SUIVI DE LA FRÉQUENTATION SUR LES

EN CHAÎNE DES PUYs – FAILLE DE LIMAGNE

La Chaîne des Puy – faille de Limagne est un site très fréquenté, aussi bien par les locaux que par les touristes. Connaître cette fréquentation, à l'aide d'éco-compteurs qui comptent les passages, permet d'évaluer les fréquentations des sites et de suivre l'évolution afin d'adapter au mieux la gestion des sites.

Ce sont ainsi 21 éco-compteurs installés sur 16 sites (certains sont équipés de deux compteurs), suivis pour certains depuis 2014. Cela permet d'analyser des tendances de fréquentation.

Objectifs poursuivis

- Mieux connaître les habitudes de fréquentation des usagers
- Mettre en relation la fréquentation d'un site avec d'autres données (suivi de l'érosion, usure des aménagements, conflits d'usages...)
- Adapter la gestion et les aménagements en s'appuyant sur des données tangibles pour mieux répondre aux réels besoins
- Délocaliser les visiteurs pour éviter une fréquentation trop importante sur certains sites.

Actions réalisées en 2024

Une analyse des chiffres issus des éco-compteurs est faite en fin de saison estivale afin de les présenter aux propriétaires. En début d'année 2025, un bilan peut être réalisé sur l'ensemble des données de l'année 2024. Cette année encore, la tendance est à la hausse sur la plupart des sites ou reste stable sur certains.

Le Pariou est le puy connaissant la plus forte hausse du nombre de passages, avec sur le chemin nord près de 182 000 passages. En comparaison, en 2023, 159 000 passages avaient été enregistrés sur le même sentier, soit une hausse d'environ 15 %. Plus au sud de la Chaîne des Puy, le puy de Lassolas connaît une fréquentation équivalente à l'année précédente (46 000 passages) alors que son voisin, le puy de la Vache, voit son nombre de passages augmenter de 31 % (80 000 passages en 2023 à 105 000 passages en 2024). Les puy de Jumes et de Louchadière connaissent une légère hausse du nombre de passages (+1 000 passages par puy entre 2023 et 2024).

Cette année, une diminution de la fréquentation estivale a pu être constatée sur le puy de Côme (chemin fermé), grâce à la gestion liée aux travaux, à la mise en place de l'APPHN (arrêté de protection) et à la présence régulière des gardes nature.

Un rapport détaillé sera rédigé au cours du premier trimestre 2025 et permettra une présentation plus fine des données issues des éco-compteurs.

Perspectives

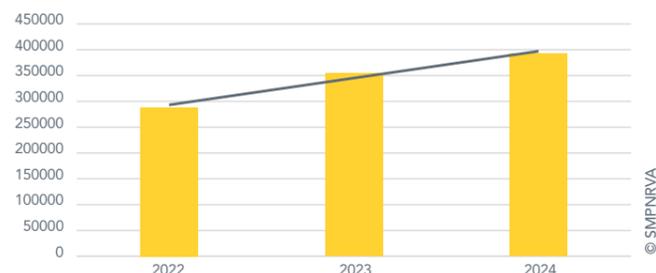
Si les données quantitatives sont essentielles pour les choix de gestion et d'aménagement, les compteurs ne donnent pas d'informations qualitatives sur la visite. La prise en main d'outils répondant à ce besoin est envisagée pour l'avenir.

Calendrier du projet

Relevés des compteurs en janvier, avril et octobre. Rédaction du bilan estival en octobre et du bilan annuel en janvier/février de l'année suivante.

Partenaires

Département du Puy-de-Dôme



Tendance de la fréquentation estivale entre 2022 et 2024 sur les données disponibles des sites de la Chaîne des Puy – faille de Limagne
*Données des compteurs des puy suivants : Louchadière, Jumes, Coquille, Gouttes, Goules, Pariou nord, Pariou sud, Côme, chemin des Muletiers, la Vache, Lassolas, Vichâtel, Combegrassse est et Combegrassse ouest.

LE SUIVI DE L'ÉROSION

Depuis deux ans, un certain nombre de suivis scientifiques sont réalisés afin d'améliorer la connaissance de la Chaîne des Puy. Ces suivis, en lien avec le changement climatique, l'évolution de la fréquentation ainsi que la gestion pastorale pourront permettre à l'équipe d'orienter les choix de gestion et de conservation futurs

Les problèmes d'érosion et de transferts des particules de sols dans la Chaîne des Puy correspondent à une problématique majeure. Un suivi des phénomènes érosifs sur les sentiers et les sites naturels en relation avec la fréquentation touristique mais également en lien avec l'évolution des conditions météorologiques qui sont associées au changement climatique sera donc mis en place.

Pour réaliser ce travail de suivi et rédiger des protocoles scientifiques, un appui a été demandé à trois spécialistes :

- Un expert en pédologie
- Un expert en géomorphologie et en modélisation
- Un expert en géologie

Ils ont mené une étude durant l'année 2023 sur plusieurs sites de la Chaîne des Puy. La synthèse de leur travail a permis l'élaboration de protocoles de suivis des sites identifiés comme stratégiques.

Les sites identifiés comme stratégiques sont :

- La zone centrale qui comprend les sites du puy de Pariou, du puy de Clersou, des puy du petit et grand Suchet, le puy des Goules
- Les puy de la Vache et de Lassolas
- Le puy de Côme
- Les puy de Jumes et Coquille

Objectifs poursuivis

- Suite à cette étude, les protocoles scientifiques ont été finalisés en 2024 avec les experts en lien avec les gardes nature. Ces suivis vont avoir pour but d'approfondir les connaissances des processus érosifs propres au contexte de la Chaîne des Puy. En effet, ces suivis vont tenter de répondre aux hypothèses suivantes que l'EMG a fait ressortir :
- Quel est l'impact de l'érosion sur les différents types de cheminements (aménagés ou non aménagés) ?
- Quel est l'impact de la fréquentation sur l'érosion des sols ?

Le suivi devra être reconduit durant plusieurs années afin d'avoir une tendance de l'érosion sur l'ensemble des sites étudiés de la Chaîne des Puy. Les résultats qui découlent pourront alors répondre aux hypothèses ci-dessus.

Actions réalisées en 2024

Pour ce faire les gardes nature ont commencé à mettre en œuvre le protocole de suivi des sentiers à l'automne 2024. Ce suivi a pour but la mise en place d'une classification visuelle des sections de sentier à partir d'indices standardisés. Pour ce faire plusieurs indicateurs sur les sentiers sont notés comme :

- La largeur
- Les traces potentielles de ruissellement

- Le type de sol
- Le couvert forestier
- La pente

Cette méthode de suivi permet de faire un état des lieux de la dégradation des sentiers à un instant T et ainsi observer leur évolution au cours du temps.

Partenaires

Partenaires techniques :

- Jean Marcel Morel (géologue)
- Alexandre Poiraud (hydrogéomorphologue)

Financement

Accompagnement par les deux partenaires deux jours sur le terrain : 2000 euros financés par L'EMGP

Perspectives

Chaque année plusieurs sites seront inventoriés par les gardes nature.

Lorsque que les suivis auront été reconduits plusieurs années sur chacun des sites étudiés, l'EMG devrait avoir une vision plus claire des phénomènes érosifs en Chaîne des Puy. Ce suivi va permettre d'être un outil de décision pour envisager ou non la réalisation d'aménagements ou réparations du cheminement. L'équipe pourra alors orienter au mieux ses actions de gestion et de préservation des sites.

LE SUIVI DES PETITES CHOUETTES DE MONTAGNE

Les forêts de la Chaîne des Puys constituent encore aujourd'hui, à l'échelle auvergnate, un bastion pour les petites chouettes de montagne notamment pour la Chouette de Tengmalm. Au vu des évolutions des pratiques forestières (fragmentation des habitats favorables, dérangements) et d'une demande en bois toujours croissante, il apparaît comme primordial de connaître précisément les zones de reproduction et l'évolution des populations de ces deux espèces pour les protéger en informant par exemple les gestionnaires forestiers. Ceux-ci étant informés pourront alors différer les coupes de bois potentiellement programmées ou encore réaliser un martelage qui conservent les arbres porteurs de loges. Ces arbres étant essentiels pour la reproduction de cette espèce.

Depuis 2016, le suivi des petites chouettes de montagne est réalisé par le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne avec l'appui de différents partenaires (LPO, ONF, CPIE, LEPA Rochefort-Montagne...). Ce suivi permet de déterminer les densités de populations, le nombre de couples, de découvrir/prospecter de nouvelles zones de présence. En effet, les forêts du site classé de la Chaîne des Puys représentent un milieu favorable pour les espèces de chouettes de Tengmalm et Chevêchette.

Le suivi de ces espèces est un enjeu particulièrement important car ces deux chouettes sont classées sur la liste rouge des espèces menacées en France.

Objectifs poursuivis

Pour réaliser ce suivi, un travail de recherche et d'inventaire des arbres porteurs de loges de pic noir est réalisé dans le site classé de la Chaîne des Puys. En effet, les loges de Pic noir sont celles majoritairement utilisées par la Tengmalm pour la reproduction, tandis que la Chevêchette utilisera préférentiellement celles du Pic épeiche. Le suivi de ces espèces est réalisé en deux temps :

- une phase d'écoute pour identifier leur présence en hiver
- le contrôle des loges des pics pour confirmer de potentielles reproductions au printemps

La base de données qui découle de ce suivi permet (avec le soutien de l'ONF et du CRPF) la mise en place de mesures opérationnelles de préservation des milieux et des espèces (Pic noir, chouette de Tengmalm, Chiroptères...). Ces mesures sont, par exemple, la conservation de tous les arbres porteurs de loges, ou encore la non exploitation de la forêt où la présence de l'espèce est avérée en période de reproduction.

Les données du suivi permettent, en accord avec les propriétaires et les gestionnaires, d'adapter les pratiques et les itinéraires techniques sylvicoles, afin d'assurer au minimum le maintien des populations en place.

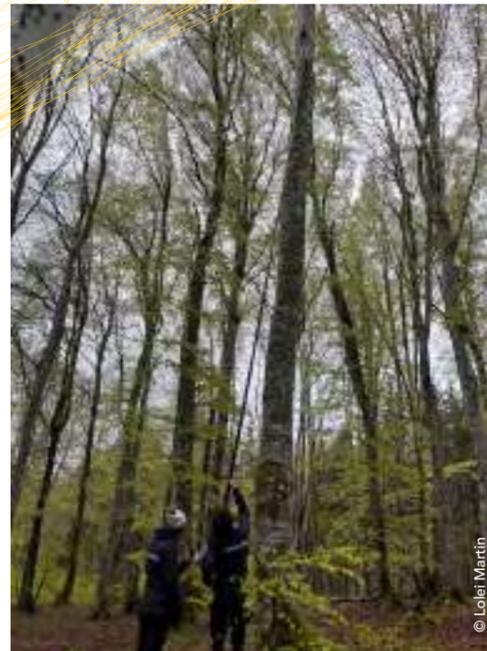
Actions réalisées en 2024

Les résultats du suivi de la chouette de Tengmalm cette année, ont permis de localiser 3 mâles chanteurs sur le territoire de la Chaîne des Puys. Le suivi des loges de Pic noir n'a pas pu confirmer une reproduction cette année.

Depuis 2021, une chouette Chevêchette a été entendue à plusieurs reprises au cours de l'hiver. Cette année, 2 mâles ont été entendus à plusieurs reprises sur deux sites différents.

Perspectives

Le suivi des petites chouettes de montagne sera reconduit en 2025 sous le même format qu'en 2024.



Gardes nature utilisant une caméra montée sur une perche afin de contrôler en vidéo la présence de reproduction ou non de la Chouette de Tengmalm.

LE SEMI-APOLLON

La Chaîne des Puys abrite une espèce de papillon rare et menacée à l'échelle européenne du fait de la recolonisation forestière, le Semi-Apollon (*Parnassius mnemosyne*). C'est une espèce de papillon qui vit en groupe sur un territoire défini. Il se retrouve au sein des prairies semies ouvertes d'altitude qui sont protégées du vent grâce à la présence d'un sous-bois. Les adultes, peuvent être observés en vol de mi-mai à fin juillet. Le Semi-Apollon est dépendant d'une plante, la Corydale sur laquelle les adultes déposent leurs œufs suite à l'accouplement. La Corydale, est la plante dite hôte c'est-à-dire que ce papillon est tributaire de la présence de cette espèce pour son développement. En effet, cette plante est la nourriture principale des chenilles du Semi-Apollon au printemps.

Depuis plusieurs années, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne met en place des moyens de protection tournés vers la conservation de ce papillon. Ces actions passent principalement par le maintien de son habitat avec dans un premier temps l'identification des zones d'habitat favorables à l'espèce. Puis la mise en défens des zones de présence de la corydale où le papillon est présent. Mais aussi la mise en place d'un suivi annuel qui permet d'affiner les connaissances de l'espèce en Chaîne des Puys.

Objectifs poursuivis

Cette espèce est présente sur deux sites connus en Chaîne des Puys. Afin de mieux connaître ces deux populations, l'EMGP a accueilli une stagiaire de master en sciences de l'environnement pour mener une étude. Ce stage avait pour enjeu de comprendre les habitudes des deux populations de la Chaîne des Puys, afin de préciser les techniques de gestion et de préservation.

Actions réalisées en 2024

L'étude a permis d'améliorer les connaissances sur l'espèce et sur le fonctionnement des populations connues en Chaîne des Puys. Les axes principaux de l'étude sont en lien avec les facteurs influençant la dispersion et les comportements des Semi-Apollons.

Les conclusions de cette étude ont permis de mettre en lumière qu'habituellement consommateur de la Corydale, ce papillon a aussi un attrait pour une autre plante, la Centaurée des montagnes (*Centaurea montana*). L'étude a également démontré que le nombre de papillons observé en saison est dépendant de la ressource alimentaire et par conséquent de la météo. L'année 2024 a été une année plus maussade que l'année 2023 il en découle un nombre moins important de Semi-Apollon observé principalement lié à une plus faible quantité de fleurs (sa ressource alimentaire). Il a également permis d'accentuer le fait que c'est une espèce globalement sédentaire.

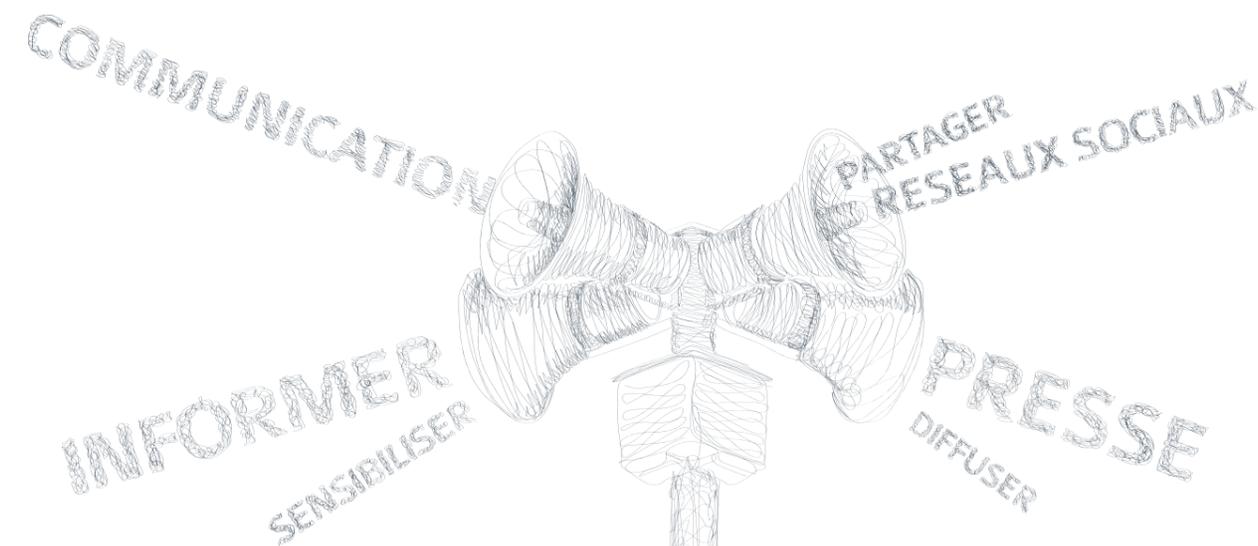
Les actions de mise en défens des zones de présence de ce papillon menées depuis 2023 par l'équipe des gardes nature semble être nécessaire afin de protéger au mieux cette espèce et son habitat.

Perspectives

Le suivi des populations sera effectué en 2025 par les gardes nature dans le cadre de leur suivi annuel des Rhopalocères.



Semi-Apollon (*Parnassius mnemosyne*).



9

PRESSE

➤ Magazine municipal «Vivre à Aydat», février 2024 :	70
SMGF «Aydat et ses puy»	
➤ Magazine municipal «Vivre à Aydat», février 2024 :	72
Parlons paysage	
➤ Info Magazine, mai 2024 :	72
Des bergers en formation dans la Chaîne des Puy»	
➤ RGSF : Guide pratique > La gestion durable	73
de la fréquentation dans les Grands site de France	
➤ Le Semeur hebdo, mai 2024 :	76
Saint-Amant-Tallende : Des brebis pour améliorer le territoire	
➤ La Montagne, août 2024 :	77
Les gardiens de la Chaîne des Puy»	
➤ Page Facebook du Parc	80

SMGF « AYDAT ET SES PUY »

UN CHANTIER ÉCOLE AU SOMMET DU PUY DE LA RODDE



L'intervention les 10 et 11 octobre des élèves de terminale du bac professionnel « Gestion et protection de la nature et de la faune » du lycée agricole de Montmorillon a marqué le lancement du programme « Aydat et ses Puy ». Ce chantier a fait l'objet d'une conférence de presse sur le site, organisée par le Syndicat Mixte de Gestion Forestière d'Aydat' (SMGF), la commune, le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne et le conseil départemental

Une cinquantaine d'invités, essentiellement des habitants de la commune, ont ainsi pu prendre connaissance sur le terrain des détails du projet et rencontrer les lycéens.

QUELS OBJECTIFS POUR « AYDAT ET SES PUY » ?

Ce programme, qui s'inscrit dans le cadre du plan de gestion du bien classé au patrimoine mondial de l'Unesco « Chaîne des puy – faille de Limagne » et du Grand site de France, concerne les puy de La Combegrasse, La Rodde et Charmont. Il s'articule autour de trois objectifs principaux : redonner à ces édifices volcaniques la lisibilité de leurs formes géologiques aujourd'hui masquées par la forêt (ouverture du sommet du puy de La Rodde, mise en évidence paysagère des coulées de La Rodde et de Charmont) ; mettre à disposition des éleveurs de nouvelles surfaces de pâturage pour les ovins dans le cadre d'une gestion sylvo-pastorale respectueuse de la biodiversité ; permettre aux randonneurs de découvrir ce patrimoine naturel dans le cadre des itinéraires de petite randonnée, et en concilier les différents usages.

COMMENT CE PROJET EST-IL CONDUIT ?

Le SMGF, qui assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération, a fait le choix d'une démarche participative avec trois groupes de travail associant plusieurs délégués du SMGF, des représentants d'associations locales, les services concernés de l'Etat, et des habitants de la commune. Trois référents techniques de l'Office National des Forêts, du Parc Naturel Régional des Volcans et du

Conseil départemental du Puy-de-Dôme ont assuré l'animation de ces groupes de travail. Les propositions ainsi élaborées ont été discutées et validées par le comité syndical du SMGF, puis par le comité de pilotage du programme, associant les représentants des collectivités territoriales et des financeurs.

QUELLE A ÉTÉ LA DÉMARCHÉ ?

Les groupes de réflexion se sont appuyés sur une étude paysagère réalisée en 2018 et financée par la Région, et ont procédé à l'analyse critique des travaux de déboisement conduits sur La Combegrasse en 2015. Tout un ensemble de données techniques et scientifiques, collectées sur site par les étudiants du lycée agricole de Rochefort-Montagne et de Vét'Agrosup à Marmilhat, et des observations de la LPO Auvergne, de chauves-souris Auvergne et du groupe mammologique d'Auvergne ont également permis de répondre sur des bases objectives aux différents enjeux environnementaux et écologiques.

QUELLES SONT LES DÉCISIONS RETENUES ?

Le sommet du puy de La Rodde fait l'objet d'un déboisement sélectif et partiel sur environ 7 ha, avec l'objectif de concilier forêts et élevage. Des corridors sont ouverts afin de permettre aux troupeaux de circuler et d'entretenir ainsi les différentes clairières existantes. De nombreux arbres remarquables sont maintenus, dans la mesure où ils sont favorables au maintien de la biodiversité par leur capacité d'offrir un habitat pour les nombreuses espèces animales présentes. Les résineux des coulées de ce puy et du puy de Charmont seront progressivement retirés afin



1 L'historique du SMGF, sa mission et ses modalités de gestion ont fait l'objet d'un dossier spécifique dans « Vivre à Aydat » n° 21 de décembre 2021.

de permettre aux feuillus déjà présents de se développer, et de marquer par contraste l'emprise de ces deux coulées.

QUEL EST LE PLANNING ?

Après 2,5 années consacrées à l'élaboration du programme et à différentes démarches administratives, les premiers travaux ont débuté sur le sommet de La Rodde par l'intervention des lycéens durant l'automne 2023, et sont suivis du retrait des résineux dans le tiers supérieur de la coulée. L'automne et l'hiver 2023-2024 verront la fin des travaux sur la partie sommitale de La Rodde et le traitement de la coulée de Charmont.

Les 7 ha du sommet de La Rodde seront ouverts au pâturage des brebis du troupeau du lycée de Rochefort-Montagne au printemps 2024 pour 3 années successives. C'est en 2027 que cette surface sera affectée à un éleveur.

Au printemps 2024, trois boucles de randonnée au départ de l'espace loisirs à Sauteyras seront balisées dans le cadre du plan départemental des itinéraires de petite randonnée. Le cheminement sur La Combegrasse sera modifié et aménagé afin de limiter les phénomènes d'érosion, et un nouvel itinéraire sera ouvert afin d'accéder au sommet de La Rodde. Trois fenêtres de vue seront aménagées tout au long de la progression afin d'ouvrir successivement les panoramas sur la chaîne des Dore, la Limagne et le Forez, et la chaîne des Dômes.

QUELS PARTENAIRES ?

Ce programme fédère de nombreux partenaires financiers et techniques. L'enveloppe budgétaire, constituée sur la base d'un autofinancement du SMGF, est complétée par les contributions de la commune d'Aydat, du département du Puy-de-Dôme, de l'Etat, et de la Fondation « Chaîne des puy – faille de Limagne ». Mond'Arverne Communauté et l'Office de Tourisme, les lycées agricoles de Rochefort-Montagne et de Montmorillon sont également impliqués, de même que l'ONF, le PNRVA et le département du Puy-de-Dôme, la DREAL et la DDT. Enfin, 20 habitants de la commune participent à un titre ou un autre à la réflexion et au suivi du programme sur le terrain.

QUEL PARTAGE DE L'INFORMATION ?

L'aboutissement du travail de conception du projet et les orientations retenues ont fait l'objet d'une information directe au niveau de la commune, grâce à plusieurs réunions de villages au cours du premier trimestre 2023 (La Garandie, Rouillas-Haut, Fontclairant-Verneuge-Veyreras), et d'une réunion publique à la mairie en avril. L'exposé du projet a été suivi de nombreuses questions de la part de la centaine d'habitants de la commune participant à ces différentes réunions, et d'échanges constructifs.



NOUVEAU :
Site web du
SMGF AYDAT

SMVVA TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA ZONE HUMIDE DU LAC D'AYDAT 2024



Depuis sa création en 2012, la zone végétalisée de la zone humide du lac d'Aydat (hors bassins) n'a pas fait l'objet d'entretien, excepté quelques interventions très ponctuelles.

Après plusieurs années de libre évolution, il est constaté une modification des chenaux d'écoulement de l'eau, une incision de leurs lits, d'où une exondation des milieux humides attenants, un assèchement progressif des végétations, mais aussi un comblement des mares et des frayères... qui impactent la fonction d'épuration de l'eau du site et pourraient compromettre sa biodiversité.

Un plan de gestion du site a donc été établi pour maintenir, voire améliorer les fonctions épuratrices de la zone et celles liées à la biodiversité.

Ce plan prévoit des travaux de restauration des chenaux principaux, de gestion de la végétation (enlèvement ponctuel d'arbres/arbustes, fauchage d'une partie de la végétation par secteur), ou encore le curage d'une partie des mares et frayères.

Les premiers travaux seront réalisés courant hiver 2024 (intervention sur les arbres/arbustes), mais l'essentiel du chantier se déroulera à partir de la fin d'été et en automne 2024. Le chantier sera mené par la Société de Travaux de l'Environnement (STE). Toutes les précautions seront prises pour qu'il y ait le moins d'impacts sur le site.

Il s'agit en quelque sorte de « rajeunir » cette zone semi-naturelle pour qu'elle continue à bien fonctionner !

Ces travaux sont co-financés par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et le département du Puy-de-Dôme.

Contact : SMVVA - Aurélien Mathevon
Tél. 04 73 39 04 68 - aurelien.mathevon@smvva.fr

Les lingettes dans la poubelle C'est le geste essentiel !



Le réseau d'assainissement n'est pas un fourre tout.

Un peu comme votre estomac, il y a certaines choses qu'il ne digère pas. **Exemple : les lingettes !**

Même celles qui portent fièrement les mentions « biodégradables » sur leurs emballages. Ne vous y fiez pas, une fois avalées par le réseau d'assainissement, **les lingettes perturbent le bon fonctionnement des installations et entraînent une pollution du milieu naturel.**

Il est alors grand temps de jeter toutes nos lingettes exclusivement à la poubelle.

C'est mieux pour l'assainissement et bon pour la protection de l'environnement !





PARLONS PAYSAGE

Le conseil départemental et le Parc des Volcans élaborent un plan de paysage pour l'ensemble de la chaîne des Puys - Faille de Limagne.

L'objectif est d'avoir un projet de territoire destiné à préserver et valoriser le caractère exceptionnel de ce site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO ainsi qu'améliorer la qualité de vie des acteurs du territoire.

La commune a participé à ce travail pour définir les enjeux, les objectifs et les engagements en termes de qualité paysagère. L'étape en cours vise à définir un programme d'actions pour mettre en œuvre ces objectifs (l'aménagement paysager du giratoire de Verneuge intégrera ce plan).

Nous ne manquerons pas de vous informer de la suite.

Parlons paysage, Magazine municipal «Vivre à Aydat», février 2024 >>>



Des bergers en formation, Info Magazine, mai 2024



Des bergers auvergnats en formation dans la Chaîne des Puys

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a organisé une journée de formation sur la conciliation des usages dans les estives avec ses partenaires.

Le syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne et le Département du Puy-de-Dôme, en partenariat avec l'association Auvergne Estives et le Lycée agricole de Rochefort-Montagne ont organisé cette journée entièrement financée par Inn'ovin. Elle s'est déroulée à Orcines avant la nouvelle saison pastorale et a permis de réunir 7 bergers auvergnats. La formation était animée par un consultant en gestion de conflits. Elle a permis d'échanger à partir d'expériences vécues par les participants sur les outils qui peuvent être mobilisés et les postures à adopter. L'objectif de cette journée était de donner des clés aux bergers pour faire face aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer sur les estives auvergnates. Ces pâturages de moyenne montagne

sont en effet fréquentés par des publics très divers qui peuvent méconnaître le pastoralisme, le travail des éleveurs et la conduite à tenir lorsqu'ils pénètrent dans ses espaces.

EN CAS DE CONFLIT

Cela peut engendrer des incivilités et des tensions que le berger doit être en mesure de désamorcer. Cette formation s'inscrit dans le cadre des journées de formation proposées chaque année aux bergers par les trois partenaires sur des thématiques variées répondant aux besoins identifiés par les bergers : soin aux animaux, gestion du pâturage, conciliation des usages...

Il s'agit de les accompagner dans leur pratique pastorale en leur permettant de monter en compétences et



Les bergers en formation étaient accueillis par Lionel Chauvin, Président du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et du Département du Puy-de-Dôme ainsi que par les représentants d'Auvergne estives et du Lycée agricole de Rochefort-Montagne.

de mieux connaître les spécificités du Massif central. Ces journées participent de la dynamique globale de soutien au pastoralisme et aux collectifs d'agriculteurs portée par le Parc, le Lycée agricole et Auvergne estives.

La gestion durable de la fréquentation dans les Grands Sites de France
Méthode et pratiques



Une stratégie concertée de mobilisation des forces de police

GRAND SITE DE FRANCE CHAÎNE DES PUY - PUY DE DÔME

Les paysages de la chaîne des puy sont marqués par l'alignement quasi parfait de plus de 80 jeunes volcans, au cœur desquels trône le puy de Dôme. Façonnés par l'activité volcanique, puis par les hommes, les trois éléments paysagers de la faille de Limagne, du plateau granitique des Dômes et de la chaîne des puy, reconnus par l'Unesco, constituent aujourd'hui une terre de pâturage, de diversité écologique, de défis sportifs, et, depuis plus d'un siècle, un haut-lieu du tourisme.

FICHE D'IDENTITÉ

Gestionnaire : Conseil départemental du Puy-de-Dôme et Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
Fréquentation annuelle : 1,5 million de visiteurs dont 600 000 pour le puy de Dôme
En périphérie immédiate de l'agglomération clermontoise : 300 000 habitants
Superficie du Grand Site de France : 43 000 hectares
Superficie du Bien du patrimoine mondial : 40 530 hectares

POURQUOI ?

Depuis plus de dix ans, des actions de surveillance et de réglementation sont menées à divers niveaux (Département du Puy-de-Dôme, PNRVA¹, préfecture, communes...) pour faire face à la pression de la fréquentation touristique et aux comportements inadaptés au sein de la chaîne des puy. Elles concernent des interdictions liées à la pratique du camping et du caravaning en site classé, l'allumage de feu en plein air et à proximité de bois ou forêt, la circulation de véhicules motorisés ou encore la présence de chiens non tenus en laisse dans les estives. Les agents assermentés sont mobilisés pour renforcer l'efficacité des outils de protection et limiter les infractions.

Les difficultés rencontrées concernent la prise des arrêtés municipaux, leur coordination à l'échelle de plusieurs communes pour des usages dépassant les limites administratives et l'affichage sur site de la réglementation.

Aucune structure à elle seule (mise à part la gendarmerie), n'étant compétente pour intervenir dans tous les champs de la police judiciaire, l'enjeu de coordonner les modes opératoires, est rapidement identifié comme essentiel.

COMMENT ?

Dès 2017, un groupe de travail "police" est créé afin de mieux comprendre les domaines de compétences et les périmètres d'action des forces de police, de surveillance et de sensibilisation du territoire, et les mobiliser efficacement.

Le groupe de travail partage les réglementations à suivre, leur évolution et identifie les points de vigilance propres à la préservation des sites fragiles de la chaîne des puy, notamment :

- La tenue des chiens en laisse pour préserver les activités traditionnelles, dont le pastoralisme, activité essentielle au maintien de la lisibilité des formes volcaniques et de la biodiversité ;

- Le respect des chemins et sentiers, afin d'éviter l'érosion et le dérangement de la faune sauvage et domestique ;
- Le respect des bons usages liés au dépôt de déchets ou à l'accès non autorisés de véhicules terrestres à moteur.

En 2020, le département, le PNRVA, l'OFB², l'ONF la préfecture, la DREAL³ et la DDT⁴, signent une convention de partenariat interservices pour 4 ans, dont la mise en œuvre est suivie par la MISEN⁵ ► P.23.

La convention organise la collaboration des agents de terrain et mutualise leurs moyens d'action. Elle prévoit la conduite de 4 opérations conjointes par an, de surveillance et de verbalisation sur le terrain. L'objectif des opérations interservices est de permettre aux différents agents ayant un pouvoir de police de se connaître, puis de compléter leurs champs d'intervention et enfin, de créer une synergie au bénéfice de la préservation du site. Les services et institutions partagent leur expertise juridique, technique et scientifique selon leurs domaines de compétences (surveillance des forêts, gardes natures du PNR, etc.). Les agents de police municipale et la gendarmerie, dont la brigade équestre de la Garde républicaine, renforcent le dispositif.

Les agents formés sur le terrain sont sensibilisés à la préservation ► CH.10. Cette mutualisation des moyens coercitifs est également une stratégie adoptée par le Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze ► CH.2/5.

Le cadrage et le bilan des journées de contrôle, sont effectués par la DDT et le PNRVA qui en définissent le mode opératoire en fonction des enjeux (chiens dans les estives, feux, bivouacs, dépôts et décharges sauvages, circulation des véhicules à moteur...), des risques et des résultats attendus. Chaque opération repose sur une cartographie à jour des voies réglementées, des itinéraires balisés, des usages et des secteurs sensibles.

QUELLES SUITES ?

- Les résultats satisfaisants des opérations interservices menées en 2021 et 2022, ont encouragé la gendarmerie à s'engager dans la durée pour la poursuite de cette dynamique, avec la création d'une brigade mobile de 8 gendarmes déployée sur le périmètre du Grand Site de France, du Bien du patrimoine mondial ainsi que d'autres espaces naturels sensibles méritant une surveillance accrue.
- De nombreux feux liés à la pratique du bivouac et du camping sauvage sont régulièrement constatés l'été, y compris en cœur de site. En 2020, plus de 150 interventions ont été menées par les gardes nature. Quatre gardes nature du Parc sont commissionnés et assermentés pour

poursuivre les efforts de préservation du site.

- Deux Arrêtés Préfectoraux de Protection des Habitats Naturels (APPHN) ont été pris dans le cadre de la Stratégie Nationale des Aires Protégées (SNAP).
- L'adoption d'arrêtés régulant la circulation des véhicules à moteur sur les chemins communaux et la mise en place d'une signalétique réglementaire de porte d'entrée sont progressivement réalisées par les communes du territoire, avec le soutien technique et financier du département.
- Des outils de communication sont envisagés pour accompagner les services de police lors des contrôles de prévention.



Les gardes nature sont mobilisés toute l'année pour intervenir au cœur de l'espace naturel protégé. Ils jouent un rôle essentiel de prévention et, dans certains cas, de verbalisation vis-à-vis du camping ou du stationnement sauvage.

QUELS ENSEIGNEMENTS ?

Les clés de réussite

- Une efficacité renforcée par la mutualisation plus globale de la gestion du site. Créée en 2020, l'Équipe Mutualisée de Gestion regroupe les compétences du PNR et du Département au sein d'une équipe d'une douzaine de personnes, dont un agent en charge de la conciliation des usages à l'échelle du Grand Site de France et du Bien du patrimoine mondial et 4 agents commissionnés et assermentés.
 - Quelques opérations interservices ciblées dans l'année, pour renforcer la complémentarité sur le terrain et la cohérence de l'action.
 - La production d'un guide méthodologique "lutte contre les dépôts sauvages et déchets" à destination des élus municipaux, pour rappeler l'ensemble des leviers d'action et procédures, notamment juridiques, à leur disposition.
 - L'expérimentation et l'ajustement des modes opératoires, en fonction des priorités d'intervention.
 - Des actions régulières de sensibilisation assurées par les gardes nature auprès de différents publics ► CH.10.
- #### Les points de vigilance
- Un dispositif complexe compte tenu de la multiplicité des portes d'entrée du site.
 - Des mesures de régulation qui ne peuvent suffire seules, mais s'inscrivent dans une stratégie d'ensemble de gestion de la fréquentation : navettes, sentiers de randonnées, location de vélo, alternatives de visite, charte de gestion des parapentes, etc. ► CH.6/7/8.

EN SAVOIR PLUS

volcan.puy-de-dome.fr

¹ Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

² Office français de la biodiversité

³ Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

⁴ Direction départementale des Territoires

⁵ Mission interservices pour la protection des espaces naturels

Saint-Amant-Tallende - Des brebis pour améliorer le territoire



Les brebis au travail - © mairie de Saint-Amant-Tallende.

Début mai, les brebis Rava, race rustique réputée pour son adaptation, du lycée agricole de Rochefort-Montagne ont goûté l'herbe de la montagne de la Serre. Elles appartiennent au petit troupeau mobile de la chaîne des Puys - faille de Limagne, issu d'un partenariat entre le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, le Département du Puy-de-Dôme et le lycée. Il intervient pour pallier l'absence d'éleveurs sur certains sites, en attendant de pouvoir organiser la reprise de ces espaces. L'objectif est de contribuer à maintenir la lisibilité des formes volcaniques dans la chaîne des Puys ainsi que la biodiversité qu'elle recèle, en s'adaptant aux spécificités de chaque site pâturé durant l'estive. C'est également une activité économique pour le lycée de Rochefort-Montagne qui dispose de sa propre exploitation agricole.

Sur cette première étape à la Montagne de la Serre, le troupeau de 90 brebis avait une mission : faire un premier nettoyage de l'ensemble de parcelles qui sera planté d'amandiers à compter de l'hiver prochain. En effet, la commune de Saint-Amant-Tallende porte un projet de territoire centré sur la valorisation de la montagne de la Serre, dont un des leviers est l'agroforesterie. Système agricole basé sur l'association entre productions arboricoles et productions agricoles faisant partie intégrante de la transition alimentaire. Elle constitue un des modèles agricoles en contre-pied des modèles productivistes et aux effets négatifs sur les milieux. Ici, les amandiers seront accompagnés de poules

pondeuses, qui entretiendront le sol et aideront à la lutte contre les parasites. Les différentes unités créées seront chacune délimitées par des haies afin de garantir une biodiversité maximale et une meilleure production d'amandes. L'ensemble de parcelles concernées par ce projet appartient à de nombreux propriétaires privés, dont la commune de Saint-Amant-Tallende elle-même. Inspirée des mêmes situations dans les Alpes et en Corse, elle a piloté la procédure de création d'une Association Foncière Agricole (AFA), officialisée en janvier dernier. Une AFA fonctionne sur le même principe qu'une copropriété : chacun reste propriétaire de sa parcelle mais l'usage en est collectif. Il s'agit d'un outil foncier innovant qui permet de mener des projets de remise en culture de sites en friches. Il permet donc à des agriculteurs d'avoir accès à du foncier et d'inscrire le territoire concerné au sein de politiques agroalimentaires globales, en l'occurrence le Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Grand Clermont et du PNR Livradois-Forez. Cependant, au-delà de sa pure vocation agricole, ce projet permet de lutter contre la fermeture du paysage, elle-même facteur aggravant de développement d'incendies de végétation et en brouillant la lisibilité. Or la Montagne de la Serre est incluse dans le périmètre de la chaîne des Puys - faille de Limagne, inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco. Ces brebis sont donc la première étape d'un projet de territoire qui vient de naître, et dont la gestation administrative aura duré un an et demi.



Un final en apothéose pour Riner et les judokas

JO 2024. L'archère riomoise Lisa Barbelin décroche le bronze. **CAHIER CENTRAL**



lamontagne.fr

LA MONTAGNE

+ Diverto
+ femina

Centre France dimanche

PUY-DE-DÔME

DIMANCHE 4 AOUT 2024 - 2,20 €

Les gardiens de la chaîne des Puys



PAGES 2 et 3

PHOTO ADREN FILON

PROPOS D'UN MONTAGNARD

En souvenir de l'Elysée Il n'y a pas que la Tour Eiffel dans une vie de touriste. Au 88, rue du Faubourg-Saint-Honoré, une boutique éphémère, La maison Elysée, propose de découvrir des objets et meubles emblématiques du Palais, situé juste en face, mais aussi d'acheter différents souvenirs issus de la boutique officielle de la Présidence de la République. On peut y voir le bureau XVIII^e où travaillèrent les présidents, de De Gaulle à Macron ; la vaisselle qui servit aux dîners d'Etat ; des cadeaux "diplomatiques"... Et en même temps, acheter mugs, boules de pétanque, bougies... siglés Elysée. Jusqu'au 8 septembre, on y dégustera aussi des gâteaux concoctés par le chef pâtissier du Palais.



Découvrir le vignoble auvergnat sous un nouvel angle...

TOURISME. L'œnotourisme se décline sous toutes les formes. Les vignobles auvergnats peuvent désormais se traverser en trottinette ! **PAGE MAG DE L'ÉTÉ**



LE FAIT
DU JOUR

Huit gardes nature surveillent 24.000 hectares de nature

LE FAIT
DU JOUR

NATURE. Le gros du travail des gardes nature est avant tout d'informer, de sensibiliser et de faire de la prévention auprès des marcheurs.

Ils veillent
sur la chaîne
des PuysTexte et photos : Adrien Fillon
adrien.fillon@centrefrance.com

Travailler dans la nature. Il y a pire comme boulot. Certains sont plus chanceux que d'autres, à l'image de Lolei, 28 ans et Antony, 45 ans, binôme de gardes nature de la chaîne des Puys, dans le Parc naturel régional des volcans d'Auvergne. En tout, ils sont huit (quatre permanents et quatre saisonniers) à veiller sur 24.000 hectares de nature. Leur matière première ? Le terrain. Leurs missions ? Variées mais essentielles.

« On est là pour informer et sensibiliser les personnes. Mais il y a aussi toute une partie "police", de problèmes vis-à-vis de la réglementation. On pratique aussi un suivi naturaliste, c'est-à-dire que l'on va observer la faune, la flore, faire un suivi de certaines espèces, de certains terrains géographiques. En gros, monitorer le plus possible le site dont on a la charge », explique Antony, garde nature depuis 2005. De véritables couteaux suisses aux grands responsabilités.

Le rendez-vous est donné à la maison du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne, à Aydat. Le cadre est bucolique. En cette fin juillet, Lolei et Martin sont de surveillance, de 15 heures jusqu'à tard dans la soirée. Direction le puy de Côme. Le 4x4 floqué « Gardes nature » file dans la forêt. Au volant, le regard d'Antony balaye les chemins d'accès dans les bois, pour repérer les potentielles voitures garées. Dans la poche arrière du siège, des panneaux avec un sens interdit, qui lisent « Passage fermé ». Ils servent à rappeler l'interdiction d'accès aux sentiers. Même si, souffle Antony, « on se les fait souvent arracher ».

La mission du jour : s'assurer justement que personne ne grimpe le sommet du puy de Côme. À la fin des années 1990, l'augmentation de la fréquentation et les pratiques peu respectueuses ont détérioré son état. Depuis 2002, son accès est fermé au public afin de limiter l'érosion des flancs, que l'activité humaine aggrave. Seul



le tour du puy est possible. À 1.250 mètres d'altitude, on y trouve alors seulement des moutons et des brebis pour les estives. Les animaux sont les seuls à pouvoir profiter de l'herbe verte et du paysage.

« Là pour faire respecter des règles »

Pour être garde nature, il faut avoir la fibre du métier, (très) bien connaître son secteur, les espèces qui s'y trouvent. « Certes, on est dans la nature, mais c'est un boulot avant tout ! », souligne Antony. « C'est un travail de terrain, reprend Lolei, en montant le puy de Côme. Il n'y a pas

de journée type. On ne sait vraiment jamais sur quoi on va tomber. » « Globalement, je ne pense pas qu'on fasse très peur. On est là pour faire respecter des règles. Avec nos tenues, les randonneurs se doutent bien de la raison de notre présence. D'autres fois, on n'a pas à intervenir, on est juste là pour jeter un œil, s'assurer que tout va bien », détaille Antony. En période estivale, les comportements de certains marcheurs et bivouaqueurs sont les mêmes au fil des années. « Comme les le faire, mais plusieurs centaines voire plusieurs milliers. » Un état de fait que déplore Antony. « Il y a encore un travail d'éducation et de sensibilisation à produire auprès des promeneurs. »

Informer à titre préventif

Quelques mètres avant le sommet, Antony s'arrête et montre sur la gauche et montre un sentier de traverse. « Le tracé a été fait par l'activité humaine », précise-t-il. La montée jusqu'au puy de Côme s'est faite sans mauvaise surprise. « C'est très rare que l'on croise personne. La dernière fois que j'y suis allé, j'ai croisé six-huit personnes », souligne Lolei, en poste depuis 2021. En haut, on entend le tintement des cloches des brebis. Elles sont les maîtresses des lieux. L'une des missions estivales des gardes nature est d'assurer le respect des troupeaux. Et le binôme a des conseils à donner aux marcheurs. « Contourner les troupeaux, tenir les chiens en laisse... » En marchant le long du cratère, les deux gardes pointent en contrebas une parcelle d'herbe grillée. Les restes d'un feu, découvert au printemps dernier. « On espère que la nature recouvrira vite tout ça », disent-ils.

Mais heureusement, tout n'est pas négatif dans les comportements des promeneurs. Les deux gardes nature observent que les mentalités évoluent. « Un certain nombre de choses sont rentrées dans les

mœurs. Quand j'étais saisonnier début 2000 au sommet du Pariou, c'était n'importe quoi. Il y avait du monde partout, c'était open bar. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Ceux qui ne respectent pas les sentiers sont minoritaires, ça s'améliore. » Et d'ajouter : « Quand les gens sont dehors, ils ont l'impression qu'ils sont seuls à faire ce qu'ils font. Ils s'imaginent que ça n'aura pas de conséquences. Mais sur un site comme la chaîne des Puys, qui est hyperfréquenté, ils ne sont jamais les seuls à

« Pas plus d'une seule nuit sur place, pas de tente de toit la nuit, pas de barbecue. Le chien doit être tenu en laisse »

En redescendant le puy de Côme, toujours pas de mauvaise surprise. Vers la fin de la marche, le binôme repère deux jeunes

marcheuses. « Gros sacs sur le dos... », pointe Antony, l'air méfiant. Une fois à leur rencontre, les gardes rappellent les règles de conduite pour les bivouaqueurs. « Pas de campement de plus d'une nuit, respecter la faune, pas de feux. » Les promeneuses acquiescent. Mais il était essentiel, selon Antony, d'intervenir à but préventif. « C'est typiquement le genre de personnes que l'on aurait pu croiser en soirée au mauvais endroit. » Idem pour ce groupe de camping-caristes à l'entrée de la forêt. Antony leur rappelle les règles : « Pas plus d'une seule nuit sur place, pas de tente de toit la nuit, pas de barbecue. Le chien doit être tenu en laisse. »

Retour dans le 4x4. Sur la route, un arrêt pour relever les plaques d'immatriculation de véhicules garés dans des chemins interdits. Le binôme repart pour la soirée, sans savoir ce qui les attendra. ■



MISSIONS. Les gardes de la chaîne des Puys ne sont pas tout le temps en extérieur. Il y a aussi une partie plus administrative.



Parc des volcans d'Auvergne
Publié par Anne Dantouffrac
28 février

[Observation de la charte architecturale et paysagère de la Chaîne des Puy - faille de Limagne]
Journée de terrain dans le Puy-de-Dôme et le Cantal pour un groupe d'élus, de techniciens et d'associations de la Chaîne des Puy.

Au programme : Visite du village de **Maceyn** pour identifier les formes architecturales emblématiques de la Chaîne des Puy et échanger sur les défis de l'urbanisme. Puis direction **Maset**, petite cité de caractère, dans la dynamique autour de la val... [En voir plus](#)




[Voir les statistiques et les publicités](#) [Booster la publication](#)

44 4 commentaires 4 partages

Parc des volcans d'Auvergne
Publié par Anne Dantouffrac
29 février

Découvrez www.du-savoir-a-la-chaîne.fr, la formation en ligne gratuite pour tout savoir sur la Chaîne des puy - faille de Limagne :

- Suivez Léa dans une randonnée géopédologique sur la géologie, les écosystèmes, la biodiversité, les troupeaux en estive, la gestion forestière...
- 1 tronçon commun d'1h30 et 5 modules optionnels de 15' (maçon, Forêt, pastoralisme, milieu rupestre, eau, biodiversité) sous forme de quiz, d'animations, de témoignages d'acteurs locaux.

[Revenez... Et voir plus](#)





[Voir les statistiques et les publicités](#) [Booster la publication](#)

34 1 commentaire 11 partages

Parc des volcans d'Auvergne
Publié par Anne Dantouffrac
27 mai

Osez un chantier participatif avec un garde-nature | Contribuez à l'entretien des sentiers de la Chaîne des Puy tout en vous informant sur les aménagements réalisés pour préserver un site naturel fragile et sensible à l'érosion. **Chemin des chèvres (Puy de dôme) |** Dimanche 12 mai de 9h30 à 17h. Inscription obligatoire : 04 73 65 64 00 - stblary@parcdesvolcans.fr

[En savoir plus : http://www.parcdesvolcans.fr/chantier-chaîne-des-puy](http://www.parcdesvolcans.fr/chantier-chaîne-des-puy)



OSEZ UN CHANTIER PARTICIPATIF !
Participez à l'entretien des sentiers de la Chaîne des Puy : **Chemin des chèvres - Puy de dôme**
Dimanche 12 mai 2024 - de 9h30 à 17h
Sur inscription : 04 73 65 64 00 ou stblary@parcdesvolcans.fr

[Voir les statistiques et les publicités](#) [Booster la publication](#)

46 Anna de Saint-Germain et 45 autres personnes 4 commentaires 35 partages

Parc des volcans d'Auvergne
Publié par Anne Dantouffrac
29 avril

Né manquez pas l'édition 2024 de la **WVX Wikavik Experience WVX** qui revient les 9, 10 et 11 mai au cœur du Parc des volcans d'Auvergne ! Partenaire de cet événement incontournable, le Parc accueillera un ravitaillage à la Maison du Parc, à Montiodès, et proposera 4 sorties-nature le samedi 11 mai, aux abords du Puy de Louchadrière. Animées par nos gardes-nature, ces sorties sont spécialement conçues sur une portion du parcours emprunté par les coureurs la veille. C... [En voir plus](#)



[Voir les statistiques et les publicités](#) [Booster la publication](#)

24 1 commentaire 6 partages

Parc des volcans d'Auvergne
Publié par Anne Dantouffrac
7 mars

Traversez Puy de Paris | Jusqu'au 29 mars 2024, merci d'emprunter le chemin nord pour accéder au sommet du puy de Paris. Le **chaemin sud** sera interdit au public en raison de travaux de préservation et de valorisation du puy, en accord avec le Lait du Hérou (propriétaires des terrains). Le tour du puy de Paris ainsi que les puy alentours restent accessibles.

Pour les VTT, sur ce secteur, merci de vous référer à cette carte : <https://dome.univ-st-etienne.com/wp-content/uploads/...> [En voir plus](#)



Section de chemins en traverse fermée au public (à 29 mars 2024)

- En 2006, un passage avait été tracé volontairement sans aménagement adéquat pour permettre le passage des randonneurs. Cette zone d'habitat est de long en large un réseau sans autres végétaux. Avec le retour des troupeaux, il s'agit de leur offrir un passage sécurisé sur l'ensemble et de privilégier les chemins qui leur sont dédiés pour respecter au maximum l'environnement et disposer de sentiers plus faciles à gérer.
- Le passage des randonneurs a permis à l'élevage de continuer à évoluer, malgré plusieurs interventions de maintenance et d'entretien de la part des héritiers du lieu.
- Il n'est donc pas possible d'accéder en vélo sur la totalité de cette section en rapport à la préservation d'un site sensible et après avoir obtenu l'accord des propriétaires.

[Voir les statistiques et les publicités](#) [Booster la publication](#)

133 44 commentaires 80 partages

Parc des volcans d'Auvergne
Publié par Anne Dantouffrac
5 mars

Chantier-école au Puy de Lassac pour des élèves de BTS et seconde du Lycée Agricole de Rochefort Montagne encadrés par les gardes-nature du Parc. L'objectif ? Supprimer les genêts pour agrandir la zone de pâturage des ovins de l'estive de Recournein. Le pâturage est crucial pour le maintien des pelouses sèches et des landes du site Natura 2000 de la Chaîne des puy. Un grand merci à tous les participants pour leur implication !




[Voir les statistiques et les publicités](#) [Booster la publication](#)

142 2 commentaires 11 partages

Parc des volcans d'Auvergne
Publié par Anne Dantouffrac
8 mai

La Chaîne des Puy-tour de Limagne est un ensemble volcanique remarquable. Fragile par nature mais accessible à tous, elle mérite quelques attentions particulières afin de la protéger ensemble. Nous comptons sur vous !

- Utilisez les aires de stationnement dédiées. Ne vous arrêtez pas dans les zones d'habitat et d'habitat.
- Respectez la propriété privée. Tenez votre chien en laisse, contournez les troupeaux et refermez les barrières. Ne cueillez pas les fleurs. Merci.

Ense... [En voir plus](#)



[Voir les statistiques et les publicités](#) [Booster la publication](#)

2 Puy-de-Dôme, non Département et 41 autres personnes 2 commentaires 10 partages

Parc des volcans d'Auvergne
Publié par Anne Dantouffrac
5 mai

Une nouvelle saison démarre pour le **troupeau mobile de la Chaîne des Puy** ! 1ère étape à Saint-Amant-Tallende, versant sud de la **Montagne de la Sevre**, en partenariat avec l'Association Forcière Agricole créée par la commune. Les objectifs de ce petit troupeau pas comme les autres : des brebis tassées, une biodiversité maintenue et des volcans aux formes insolites pour le plaisir de tous ! A Saint-Amant-Tallende, cette parcelle entretient et accueille l'entité d'une agric... [En voir plus](#)




[Voir les statistiques et les publicités](#) [Booster la publication](#)

116 2 commentaires 45 partages

J'aime Commenter Envoyer Partager

Parc des volcans d'Auvergne
Publié par Anne DastousParc
14 mai · 12

📢 Au début de la nouvelle saison pastorale, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne en partenariat avec l'association **Auvergne Estives** et le **Lycée Agricole de Rochefort Montagne**, a organisé une journée de formation sur la conciliation des usages dans les estives. Financée par **Verdun** et le Parc, elle a réuni 7 bergers et bergères auvergnats.

👉 Animée par un consultant en gestion de conflits, la formation a permis d'échanger à partir d'expériences vécues par les participants sur les outils qui peuvent être mobilisés et les postures à adopter. Lionel Chauvin CS, Président du Parc, a accueilli les bergers à Orcines, commune de la Chaîne des puys.




Voir les statistiques et les publicités

Booster la publication

La Mîage des Bergers et 63 autres personnes · 2 commentaires · 3 partages

Parc des volcans d'Auvergne
Publié par Anne DastousParc
17 mai · 12

Le 3 mai, sur **ICF Puy de Dôme**, il était question de pastoralisme, de la Chaîne des puys, de tourisme et d'environnement ! 📺 À réécouter : www.rtf.fr/culture/revue-du-1927-episode-479752

👉 Depuis la gare du **Parasurvanique des Dômes**, Hadrien Barrau et Stéphane Marcelot ont animé une émission spéciale sur le rôle de l'Union européenne dans nos territoires. Baptiste Deguin, directeur du Parc, Rémi Lafont, berger, et Marie-Cécile Bard, responsable de l'équipe mutualisée de gestion... En voir plus




Voir les statistiques et les publicités

Booster la publication

Parc des volcans d'Auvergne
Publié par Anne DastousParc
1 mai · 12

📢 Nous serons en direct sur **Radio RCF Puy de Dôme** ce vendredi à midi à partir de 11h, depuis la Gare du **Parasurvanique des Dômes**. Rejoignez-nous pour une **table-ronde** sur le **pastoralisme** avec Baptiste Deguin, Directeur du Parc des Volcans d'Auvergne, Laurent Aronson, Directeur d'Auvergne Estives et Rémi Lafont, berger. 📺 Nous aborderons les enjeux économiques, écologiques, paysagers, touristiques du pastoralisme auvergnat. Notre objectif : partager la richesse de notre pays... En voir plus



Voir les statistiques et les publicités

Booster la publication

26 · 2 partages

Parc des volcans d'Auvergne
Publié par Anne DastousParc
13 mai · 12

📢 Le troupeau mobile de la Chaîne des Puys a poursuivi son périple vendredi dernier, passant du versant sud de la Montagne de la Seme à Saint-Amant-Talende, au site de **Montépi à Saint-Sébastien - 63**. Propriété de la commune, ce site est géré par l'Association **Arkose** qui s'occupe de son entretien (munt en pierre, débroussaillage, etc.). C'est un colau sec, riche en biodiversité : orchidées, oiseux, papillons, reptiles, croquets, tauterelles... En évitant que la végétation... En voir plus




Voir les statistiques et les publicités

Booster la publication

62 · 1 commentaire · 5 partages

Parc des volcans d'Auvergne
Publié par Anne DastousParc
1 juin · 12

📢 Le troupeau mobile de la Chaîne des Puys poursuit son périple ! Après 2 semaines sur le site de **Montépi à Saint-Sébastien**, le troupeau a effectué une transhumance de plus de 15 km jusqu'au **Puy de Vichatel** où il restera 2 à 3 semaines. Merci aux ambassadeurs de la Chaîne des Puys - faille de Limagne pour leur participation ! Le troupeau mobile de la Chaîne des puys est issu d'un partenariat entre le **Lycée Agricole de Rochefort Montagne**, propriétaire des bœufs Roux, le Parc... En voir plus




Voir les statistiques et les publicités

Booster la publication

116 · 4 commentaires · 3 partages

Parc des volcans d'Auvergne
Publié par Anne DastousParc
24 juin · 12

Une journée de cohésion et d'engagement pour les salariés du **Groupe Colas** ! 📢 Dans le cadre de leur démarche RSE, plus de 80 salariés de rétablissement de Lemps ont participé à deux chantiers de restauration de sentiers aux côtés du Parc des Volcans d'Auvergne :

- 📍 Puy de la Tache, site Natura 2000 des Monts Dore : restauration des sentiers, curage des rivières d'eau, remplacement des passages abîmés, création de marches
- 📍 Puy de Combegrasse, Chaîne des Puys : création d'un... En voir plus




Voir les statistiques et les publicités

Booster la publication

158 · 7 commentaires · 22 partages

Parc des volcans d'Auvergne
Publié par Anne DastousParc
11 juin · 12

2 classes de maternelle de l'école d'**Aydat** sont venues à Montépi, à la rencontre du troupeau mobile de la Chaîne des puys. Rémi, le berger, leur a montré le travail de Néo, l'un de ses chiens de conduite, puis expliqué la morphologie d'une brebis et son alimentation. Cécilia, garde-nature du Parc, leur avait concocté un rallye-photos pour aborder le métier d'éleveur et les besoins du troupeau, les produits issus du lait et de la viande, les usages de la laine, et les out... En voir plus




Voir les statistiques et les publicités

Booster la publication

66 · 6 partages

Parc des volcans d'Auvergne
Publié par Anne DastousParc
17 juin · 12

L'équipe de gardes-nature est au complet pour la saison ! 📢 Une session d'information a permis d'accueillir les bénévoles qui rejoignent les gardes permanents sur la Chaîne des puys, les Monts du Cantal, le Sancy, le Cézallier et l'Ardenne.

📢 Leurs missions : Informer le public, surveiller les sites, réaliser des travaux de restauration de sentiers, effectuer des audits naturalistes, accompagner les manifestations sportives... 📢 N'hésitez pas à leur poser toutes vos ques... En voir plus



Voir les statistiques et les publicités

Booster la publication

147 · 3 commentaires · 8 partages

Parc des volcans d'Auvergne
Publié par Anne DesbordesParc
14 juillet

Le troupeau mobile de la Chaîne des Puys a réalisé son déplacement le plus important de l'année, en deux étapes : vers le col du Puy de Vichard au bas de Coyvet, et vers le col de Coyvet au puy de Chaumont où les bêtes passeront 6 à 10 jours. La cabane pastorale suit également tous les déplacements, permettant une gestion optimale pour le bergier et le troupeau ! Un grand merci aux ambassadeurs de la Chaîne des Puys - faille de Limagne pour leur participation à cette tra. En voir plus

Voir les statistiques et les publicités

Booster la publication

259 32 commentaires 22 partages

Parc des volcans d'Auvergne
Publié par Anne DesbordesParc
14 juillet

Journées de formation 📖 Le Parc des Volcans d'Auvergne a récemment organisé des sessions de formation pour les agents des Offices de tourisme du territoire. Ces journées ont permis de renforcer les connaissances sur la Chaîne des Puys et les Monts du Cantal, des sites naturels d'exception. Les sujets abordés incluent notamment la gestion et la réglementation des sites, les bons messages à transmettre et les bons gestes à adopter en milieu naturel, les actualités du Parc. En voir plus

Voir les statistiques et les publicités

Booster la publication

Auvergne Pays d'Isaïre et 58 autres personnes 4 partages

Parc des volcans d'Auvergne
Publié par Anne DesbordesParc
12 juillet

Le Parc des Volcans d'Auvergne au cœur du Tour de France ! 🇫🇷 Lors de la 11ème étape du Tour de France, le Parc des Volcans d'Auvergne était mobilisé en partenariat avec Grand Site de France Puy Mary - Volcan du Cantal au Col de Perthus, au col du Pas de Peyrol et au col de Néronne ! Des éco-volontaires formés et en binôme avec nos agents de terrain, ont été déployés sur les zones les plus fragiles pour sensibiliser le public aux bons gestes en faveur de la biodiversité. En voir plus

Voir les statistiques et les publicités

Booster la publication

La Vieille des Bergers et 80 autres personnes 3 commentaires 3 partages

Parc des volcans d'Auvergne
Publié par Anne DesbordesParc
12 juillet

📖 Troupeau mobile : une nouvelle étape de pâturage dans la chaîne des Puys ! 📖 Après son séjour au Puy de Chaumont, le troupeau à pris ses quartiers début juillet sur les Puys de Jumes et Coquille, le fort partie de la zone Natura 2000 «Chaîne des Puys», avec des enjeux sur les pelouses et landes sèches dont le maintien passe par une activité agricole extensive. Le Puy de Jumes est le site le plus riche en ressources fourragères parmi les sites pâturés par le troupeau mobile. En voir plus

Voir les statistiques et les publicités

Booster la publication

50 1 commentaire 12 partages

